

  
**courant**  
*alternatif*

Mensuel Anarchiste Communiste

N°206 - janvier 2011 - 3 euros

. Dossier : La crise économique  
qui justifie tout

. 1936 : Le Front Populaire  
contre les occupations d'usines

. Réflexions autour  
de la « libération sexuelle »

# BONNE ANNEE DE MERDE



au service de la bourgeoisie

# Comment fonctionne Courant Alternatif ?

Un week-end par mois, une **Commission-Journal (CJ)**, est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une réunion où sont prises des décisions concernant les activités de l'OCL. Le collectif organisa-

teur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édition en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égrégore - BP 1213 - 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.**

## COMMENT CONTACTER l'Organisation Communiste Libertaire ?

### ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

### BRETAGNE

Clé des Champs  
(ne pas mentionner OCL)  
B.P. 20912, 44009 Nantes cedex 1

oclnantes@free.fr

ocl.st-nazaire@orange.fr

### BOURGOGNE

oclsens@yahoo.fr

### CENTRE

Ecrire au Journal

### CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o Égrégore, B.P. 1213  
51058 Reims cedex

lechatnoir@club-internet.fr

### ÎLE DE FRANCE

oclidf@gmail.com

### LIMOUSIN

ocl.limoges@voila.fr

### MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud  
40, rue Alfred Duméril  
31400 Toulouse  
ocloc@sfr.fr

### NORD

OCLB c/o La Mouette Enragée,  
B.P. 403  
62206 Boulogne s/mer cedex

### NORMANDIE

CRAS, B.P. 5164  
14075 Caen cedex  
ocl-caen@orange.fr

### PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

### POITOU

ocl-poitou@orange.fr

### RHONE-ALPES

« Courant Alternatif »  
c/o Maison de l'Écologie,  
4 rue Bodin 69001 Lyon

ocl-lyon@laposte.net

ocl-valence@hotmail.fr

### SUD-EST

La Galère, BP 74217,  
06131 Grasse cedex

*Écrire au journal pour : Figeac et  
Monptellier.*

## Sommaire

**Edito** ..... p 3

### Retraites

La victoire du président  
et l'échec du frangin ..... p. 4

### Transport

LGV au Pays Basque Nord ..... p.6

### Antifascistes encore

L'antifascisme dans son époque ..... p. 10

### Ordre Moral

Réflexions autour  
de la « libération sexuelle » ..... p. 11

### Pays Basque

Le Mandat d'Arrêt Européen (MAE) ..... p. 14

### Dossier:

### La crise qui justifie tout

Le cas de l'Irlande ..... p. 16

### Notre histoire

1936: Le Front Populaire  
contre les occupations d'usines ..... p. 22

### International

Solidarité avec le peuple  
et les travailleur-se-s sahraouis ! ..... p. 26

### Fondu au Noir

Critique cinéma ..... p. 27

### Rubrique Big Brother

..... p. 28

### Contrôle social

A Tours, le racisme d'état ? ..... p. 30

### Courrier du web

..... p. 32

**OCL c/o Egregore  
BP 1213 - 51058 Reims cedex  
Courriel : oclibertaire@hotmail.com**

## pour S'ABONNER à C.A.

**Abonnement 1 an (10 numéros + 2 hors série)  
30,00 euros**

Sans les numéros spéciaux ..... 25 euros

Tarif réduit ..... 18 euros  
(pour toutes sortes de fauché-e-s)

Abonnement de soutien ..... plus de 30 euros

Abonnement à l'essai (3 n<sup>os</sup>) ..... 5 euros

**Gratuit: 1 numéro sur demande**

En nombre pour la diffusion :

2 ex. .... 45 euros

3 ex. .... 65 euros

5 ex. .... 100 euros

10 ex. .... 180 euros

Chèques à l'ordre de « La Galère »

OCL/Égrégore, B.P. 1213 - 51058 Reims cedex

**Ce numéro a été préparé à Strasbourg  
La commission journal de janvier aura lieu  
à Paris**

Courant Alternatif  
JANVIER 2011  
Com. par. : 0610G86750  
Mensuel  
anarchiste-communiste

Correspondance :  
OCL/Égrégore  
BP 1213, 51058 Reims cedex

Pour les seules obligations légales :  
Dir. publication :  
Nathalie Federico  
Imprimerie :  
Graphéco, Le Mans  
Imprimé sur papier recyclé

Site web :

**<http://oclibertaire.free.fr/>**



# DITO

**O**n l'a entendu. "Vive la lutte des classes !" fut l'un des bruits qui a traversé la foule des mécontentes et des audacieux du mouvement social d'octobre dernier. Après ces trois dernières décennies de social-démocratisation des esprits qui a voulu tout analyser par l'accès du moins pire comme meilleur alternative, le retour à l'évidence que ce monde de merde est géré par les puissants et uniquement pour les puissants est significatif d'une rupture avec le manichéisme électoral goche/droite. Mais la lutte des classes, ce sont avant tout les possédants qui la mènent. La lutte des classes ce n'est pas la force du monde du travail, c'est celle du capital et du patronat. Ce sont eux qui la mènent contre nous.

Notre conscience, notre capacité à la nommer enrichit certes notre analyse et notre capacité à nous projeter dans le monde qui nous exploite. Mais cette lutte des classes n'est pas de notre fait. Elle est menée par la bourgeoisie afin d'accroître son profit, afin de satisfaire un appétit toujours plus grand, une soif de plus en plus insatiable d'accumulation de biens, le tout à nos dépens, grâce à notre travail. La bourgeoisie c'est la classe qui ne travaille pas mais qui fait travailler grâce à ce qu'elle possède : le capital et l'argent qui sont et restent les chiffons blancs dont il faut nous débarasser.

La crise annoncée n'est rien d'autre que la conséquence inéluctable de la routine du capitalisme : détruire pour mieux reconstruire. En d'autres temps, les guerres militaires auraient entamé la besogne. En d'autres temps, les guerres idéologiques basées sur la haine d'un bouc émissaire auraient justifié les guerres militaires. Notre temps est édifié par une lutte des classes menée par la bourgeoisie qui s'attable à détruire tous les aspects de « gains sociaux » (éducation, droits sociaux, accès à la santé, accès à la culture...) afin d'organiser la guerre des pauvres entre eux, de former de multiples boucs émissaires, de débiter des guerres militaires ici et là ou de trouver des prétextes ailleurs pour engager la possibilité de la faire. La crise a bon dos pour légitimer la volonté de la bourgeoisie d'écraser toute conscience humaine que nous pouvons avoir

de nous même. Nous ne sommes considérés que comme une force de travail, bonne à être exploitée, réduite à fermer sa gueule et à accepter les quelques miettes que la classe qui nous dirige voudra bien nous accorder. L'esclavage n'a pas été aboli par quelques considérations « humanistes » mais par le calcul de la bourgeoisie qu'un salarié produisait plus en rapport de son coût qu'un enchaîné, fouetté sans autre perspective que de subir. La seule humanisation que peut avoir un bourgeois est celle qui lui rapporte.

Aussi l'année qui s'annonce, dans l'Etat français et à travers le monde, n'est pas réjouissante. Mais l'optimisme n'a jamais produit l'audace. De même que le pessimisme n'a jamais désarmé les



engagés de la vie et du plaisir de saisir chaque matin comme chaque brise de l'hiver. La décennie qui s'ouvre va certainement nous demander de rester sérieux dans nos affaires, de ne pas succomber aux sirènes de l'urgence, à la panique de choisir de perdre le bras droit ou le bras gauche, d'être capable de (ré)inventer un monde, une utopie, de saisir les éléments tactiques et stratégiques qui nous opposent à nos ennemis de classe, de prendre toute chose qui sera à notre portée, de construire des rapports de force qui enrichiront toutes les personnes qui y participeront et de découvrir, à l'évidence, que les chemins existent. Encore nous faudra t-il avoir d'audace de se lancer dans l'aventure. Mais qu'avons-nous, nous le prolétariat, à perdre ? Nous avons tout au contraire, tout à gagner. Vive la lutte des classes qui nous mènerons !

OCL-Strasbourg, le 31 décembre 2010

# La victoire du président et l'échec du frangin

*Voici peu, nous apprenions par Médiapart et autres journaux en ligne que le projet de fusion entre le groupe Malakoff Médéric (privé) et la CNP (sous tutelle de l'état) n'aurait plus lieu. Les agréments nécessaires des autorités de tutelles dont la banque de France n'auraient pas été accordés.*

**E**n février 2007, le journal « le monde » publiait l'entretien de David Thesmar éminent économiste (membre du Conseil d'Analyse Economique (CAE) regroupé autour du premier ministre. Il est aussi directeur scientifique de BNP-Paribas Hedge Fund Centre).

Il y dit entre autre : «...Infléchir le système de retraite. Raboter le système par répartition pour les français ayant un certain niveau de revenu. Cotisant moins, récupérant moins, ils seraient incités à acheter des actions ce qui permettrait de développer les fonds de pension à la française.

## Quand un Sarkozy en cache un autre

En février 2007, la crise ne s'était pas encore révélée ; N. Sarkozy à la tête de l'UMP brigua la présidence et le grand public ignorait l'existence de Malakoff Médéric.

Depuis, la bataille des retraites a été perdue pour les salariés malgré une opinion largement favorable, les fortes mobilisations et les multiples lieux de débordements hélas restés trop minoritaires. Mais cette bataille a été gagnée par le gouvernement uniquement grâce à la bienveillante complicité des bureaucraties syndicales.

La loi votée au parlement et au sénat, puis promulguée par le président N. Sarkozy est une étape pour détruire la retraite de solidarité par répartition et y substituer celle par capitalisation, chère aux banques et autres assurances privées. Cette nouvelle loi est une victoire pour le patronat et le MEDEF, dont Guillaume Sarkozy (le frère) fut vice-président jusqu'en 2006. Il est aujourd'hui, «Délégué Général» du groupe «Malakoff-Médéric» (groupe d'assurance de santé privé).

## Médéric Malakoff

Ce groupe, crée en 2008 par la fusion de Malakoff et de Médéric, est un de ces groupes d'assurances et mutuelles santé paritaires de protection sociale complémentaire.

Le groupe Malakoff est la continuité de la caisse syndicale d'assurance mutuelle des forges de France : association d'un patronat éclairé créée vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Celle-ci garantira les indemnités en cas d'accident du travail, des salariés affiliés dépendant de l'UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. L'évolution de la

couverture sociale et santé ne doit, bien sûr, rien à un patronat philanthrope envers les travailleurs. Elle résulte des luttes menées et des rapports de forces du prolétariat qui a pu alors arracher ces avancées sociales. Le groupe Médéric, trouve son origine dans les gestions des CCAF : Comité Central des allocations familiales et du CCAS : Comité Central des Assurances Sociales. La coordination de ces comités qui deviendront les « Caisse » se fera dans les années 1920. Résultat, non pas de la confrontation par les luttes d'un prolétariat vaincu et décimé par la boucherie de 1918, ou de la philanthropie des maîtres et capitaines d'industrie de l'époque, mais bien de la situation économique de la France au sortir de la guerre. Il faut à la fois, repeupler le pays et trouver de la main d'œuvre. D'où l'instauration des aides familiales au nombre d'enfants à charge dès la maternité, qui permettra aux femmes de se « libérer » pour suppléer aux emplois et postes laissés vacants par les hommes morts à la guerre ou trop invalides pour faire tourner les usines. Face à une classe ouvrière réduite mais encore combative et attentive aux échos d'une révolution sociale naissante de l'autre côté de l'Oural, les gestionnaires du capital français ont opté pour le paiement d'une paix sociale. Il en sera de même au sortir de 1945 via le conseil national de la résistance qui trouvera le juste équilibre entre le redéveloppement du capital français et l'élargissement de toutes ces lois sociales en faveur des travailleurs.

Ainsi au fil des décennies et des gouvernements successifs (quelque soient leurs étiquettes politiques) les deux groupes évolueront et se rapprocheront au point de faire fusionner leurs intérêts en 2008.

Ce groupe de protection sociale couvre aujourd'hui la gestion des retraites complémentaires des salariés cadres comprenant 3,1 millions de cotisants salariés, 2,7 millions de retraités et des assurances pour les salariés d'entreprises dans les domaines de la santé, de l'épargne retraite...

Comme tous les autres groupes mutualistes du secteur santé, Malakoff-Médéric se veut aussi à but «non lucratif». Le fonctionnement paritaire assure une représentation égale aux représentants des entreprises et des assurés/cotisants dans les lieux de décisions que sont les conseils d'administration. Paritarisme oblige, les représentants des salariés/assurés qui y siègent sont quasiment tous affiliés aux organisations syndicales : CGT, CFDT, CFTC, FO et CGC. Tous



bénéficient de détachement ou de temps syndicaux d'entreprise pour y siéger. Les autres : UNSA ou Solidaires n'ont sûrement pas eu le temps de s'y faire une place conséquente car la bataille y est rude.

De fait, le groupe Malakoff-Médéric n'est pas pire que les autres groupes des mutuelles qui couvrent le marché français des retraites et autres assurances. Un secteur financier, qui n'a plus de «mutualiste» que l'appellation. Un secteur qui est aussi «solidaire» que les bureaucraties syndicales sont porteuses d'émancipation sociale. On peut comprendre alors leur silence sur ce groupe privé lors du conflit des retraites.

## Oligarchie et népotisme ?

Rappelons d'abord l'affaire de Jean Sarkozy... Il est promu à la présidence de l'EPAD : structure économique et financière de la région la plus riche de France, les Hauts de Seine, car fils de son papa Président de la république. Devant le tollé suscité dans les milieux d'affaires et politiques (y compris dans les rangs de l'UMP), N. Sarkozy dû battre en retraite et faire patienter

le fiston à la mairie de Neuilly.

Notons aussi l'autre demi-frère du président : François Sarkozy. Ancien pédiatre recyclé dans la gériatrie, via l'industrie pharmaceutique. Conseiller de surveillance chez Bio Alliance Pharma, président de l'AEC dont une des activités est le conseil d'investissement aux fonds de pensions. Il est aussi parti prenant d'une chaîne télé sur la santé, financée par le groupe pharmaceutique des laboratoires Sanofi.

Si différentes enquêtes ont démontré les accointances de R. Bachelot, ex pharmacienne, ex employée représentante des trusts pharmaceutiques, suite au scandale des achats du vaccin anti-grippal H1N1, personne ne manquera de remarquer les liens entre François, très lié au monde des labos, traitant entre autre de la gériatrie, et Nicolas, président qui a décidé de la mise en place d'un grand plan de plusieurs centaines de millions d'euros pour lutter contre la maladie «d'Alzheimer».

Nous passerons rapidement sur l'autre demi-frère du président : Olivier Sarkozy qui codirige depuis 2008 l'activité internationale des services financiers du groupe d'investissement américain : Carlyle Capital Corporation.

Cette fois-ci, il s'agit du frère du président: Guillaume Sarkozy. Ex vice président de la CNAM (Caisse Nationale Assurance Maladie) de 2004/2005. Ex vice président du MEDEF jusqu'en 2006, et aujourd'hui à la tête de Malakoff-Médéric en tant que Délégué Général du groupe.

Depuis la loi Fillon 2003, les entreprises peuvent proposer des mutuelles employeurs à leurs salariés. Celles-ci seront obligatoires en 2011. En échange, elles prennent en charge une partie des cotisations qu'elles récupèrent par des exonérations de charges. L'employé doit alors résilier son contrat de mutuelle personnelle et y inscrire même ses ayant droits (famille). Obligés les salariés du secteur de l'architecture (2008). Obligés les salariés de la SECU, de la CAF. Ceux de Pôle Emploi : ex ASSEDIC et ANPE. Vu la concurrence on peut s'interroger sur les conditions offertes par Malakoff Médéric. Pour 2011 seront contraints les employés de l'Hôtellerie Restauration environ 800 000 personnes. Les tractations étaient-elles une contre partie contenue dans la baisse du taux de TVA accordée aux bistrotiers ? Bref depuis 2008, grâce à ce dispositif, le groupe Malakoff Médéric a récupéré plus d'un million de souscripteurs.

Bref, avec une telle famille qui sert les intérêts des labos, les fonds de pension anglo-saxons en embuscade, un groupe français d'assurances complémentaires, tous derrière le plus connu à la tête de l'Etat en charge de l'exécutif politique et économique de la France, on reste dubitatifs sur l'éternel et abyssal «Trou de la Sécu» ou à l'irréparable et proche faillite de notre système de retraite solidaire par répartition à cause d'un vieillissement de la population.

Comme résumerait l'autre : nous sommes bien soignés.

## Une cagnotte à plus de 110 milliards d'euros

Le gouvernement nous a ressassé qu'il agissait pour le bienfait du système de retraites par répartition. Dès la loi Woerth-Sarkozy promulguée, la propagande officielle (dont le frère Sarkozy) claironnait que les retraites étaient sauvées. Réalité oblige, personne n'est dupe. Cette réforme va entraîner une nouvelle baisse du taux des pensions, conduisant les futurs retraités qui n'ont pas le profil énoncé en début d'article à rejoindre ceux qui vivent déjà sous le seuil de pauvreté.

La perspective de la baisse de cette retraite versée par le régime solidaire, incitera nombre de salariés, ceux qui en ont les moyens, et surtout les jeunes «obligés», à se tourner vers les complémentaires privées. Cette politique pénalisera encore plus à la baisse le pouvoir d'achat des bas revenus. Nombre de groupes en concurrence, dont des plus puissants que Malakoff-Médéric, rêvent de se partager ce futur marché, évalué à 110 milliards d'euros en 2020. D'ailleurs la loi prévoit quelques dispositions pour obliger les grandes entreprises privées à mettre en place des systèmes d'épargne retraite.

## Le groupe SEVRIENA

Le groupe du frère Sarkozy espère bien se tailler une part de ce juteux marché très concurrencé. A cet effet, et pour lui, a été créée une société commune avec la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour prendre pied dans le secteur de l'épargne retraite en entreprise. Cette co-entreprise devait donner naissance, dès janvier 2011, à une société d'assurance : SEVRIENA, dont l'objectif était de développer massivement la retraite par capitalisation.

Notons que la CNP est une filiale de la Caisse de Dépôts et Consignation (qui gère le fond de réserve des retraites pour l'Etat), de la Banque Postale et du groupe Caisse d'Epargne. Le président de ce dernier n'est autre qu'un ancien secrétaire général de l'Elysée.

Cette fusion avait, alors, été dénoncée dans les conseils d'administration et auprès des salariés par SUD-CNP et FO (GIEGES) : «Ce projet est avant tout un projet politique, visant à créer un système de fond de pension à la française, destiné à substituer aux anciens régimes de retraite par répartition, un système par capitalisation... Une alliance CNP/Malakoff -Médéric, malgré sa présentation dithyrambique, ressemble au mariage de la carpe et du lapin...» Alliance contre nature des partenaires car la mission de la Caisse des Dépôts et Consignation et de garantir la pérennité des régimes par répartition du fond de réserve des retraites. Le groupe Malakoff Médéric de

droit privé spécialisé dans la retraite complémentaire et l'assurance a l'objectif opposé : tirer profit du marché ouvert par cette réforme des retraites. La part du marché visé par SEVRIENA est évaluée à plus de 17% pour les retraites collectives.

En effet, la réforme des retraites aboutira à l'asphyxie financière des grands régimes par répartition, et favorisera, ainsi, l'éclosion des grands fonds de pension français. La CNP assure déjà la gestion de fond de pension complémentaire comme PREFOND Retraite, vendu aux agents de la fonction publique.

Avec sa réforme, N. Sarkozy favorise certes son frère mais a surtout répondu à la demande du MEDEF et de L. Parisot, sa présidente, qui réclamait : «...un nouveau dispositif, très incitatif, voire obligatoire, de système par répartition.» Cette obligation faite aux entreprises profite, certes, à tous les groupes d'assurance et banques, mais le lien familial aide grandement le frère du président et son groupe Sevriena. C'est la loi Fillon de 2003 qui favorisa la mise en place et le développement de l'épargne retraite en entreprise, avec la création du PERP (Plan Epargne Retraite Populaire) et du PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif) qui se substitue au Plan d'Epargne Salarial Volontaire mis en place par la gauche en 2001.

En 2009 ces plans d'épargne n'ont drainé qu'une dizaine de milliard d'euros. Pour un jackpot à se partager, estimé à plus de 100 milliards dans les années à venir, on comprend l'impatience des banques et assurances, via N. Sarkozy, à nous faire admettre la faillite programmée du système solidaire de retraite par répartition.

Pour autant, sont-elles une des causes du camouflet subit par l'Elysée et de l'échec du frère dans son projet de fusion ? Ce coup d'arrêt résulte-t-il d'agissements discrets de la part de groupes financiers : banques (BNP-Paribas, Société Générale...) et groupes d'assurances privées (AXA leader mondial) qui convoitent avec la même voracité ce juteux marché ?

Les liens d'intérêts familiaux étaient-ils trop flagrants au risque de susciter un nouveau futur scandale pour favoritisme et connivence entre le président et son frère ? Liens révélés par le député communiste A. Gérin lors d'une séance de l'Assemblée Nationale en exhibant le montage photo de Nicolas et de Guillaume suite aux informations de MédiaPart ?

Toujours est-il que si l'on se réjouit de cette bonne nouvelle «institutionnelle» la casse de notre système des retraites est belle et bien programmée. Cette loi n'est qu'une étape avant que le sujet ne soit repris par les députés. La loi dit que les partenaires sociaux et le parlement devront examiner en 2013 s'il est possible de mettre en place un régime alternatif à notre actuel régime par répartition.

## « Il nous faut appuyer où cela fait mal et remporter le bras de fer »

Après l'énorme manifestation Hendaye-Irun, en janvier 2010 (cf. *Courant Alternatif* n° 198), c'est à nouveau un imposant cortège qui a sillonné les rues de Bayonne, le 11 décembre dernier, à l'appel du CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) et du Collectif des associations contre la LGV. Quantité de partis politiques, d'associations, de syndicats s'étaient joints à cet appel, ainsi que les élus des communes touchées.



À la différence de l'hiver dernier où des collectifs d'autres régions s'étaient retrouvés à Hendaye, ce 11 décembre seuls les comités anti LGV du Sud des Landes ont rallié Bayonne ainsi qu'une délégation de AHT Gelditu! du Pays Basque sud. En effet, les signataires de la Charte de Hendaye avaient décidé d'organiser des manifestations simultanées et solidaires dans l'hexagone (Gironde, Lot et Garonne, Tarn et Garonne, Tarbes, Limousin, Bretagne, Poitou-Charentes, Var..) et dans des régions et pays européens (Pays Basque sud, Val Susa en Italie, Stuttgart en Allemagne) afin de faire du 11 décembre une journée de résistance autour du « refus des projets ruineux et inutiles », parmi lesquels les LGV occupent une place de choix ([www.11-12-2010.eu](http://www.11-12-2010.eu)).

Malgré les réticences de certains commerçants, inquiets de voir la ville de Bayonne livrée à une foule de manifestants en tracteur et à pied en ces jours de consommation de pointe, et malgré la mansuétude dont le député-maire UMP de Bayonne (Grenet), tout acquis à la cause de l'implantation d'une nouvelle ligne à grande vitesse au Pays basque, fait preuve à l'égard de ces boutiquiers, ce sont un peu plus de 15.000 personnes qui ont défilé dans la ville, précédées de 130 tracteurs conduits par des paysans qui répondaient à l'appel du syndicat ELB (syndicat paysan du Pays Basque, lié à la Confédération paysanne).

### Une obstination patiente et argumentée

C'est un combat de longue haleine qui se mène, ici comme ailleurs, contre l'implan-

tation d'une nouvelle ligne à grande vitesse : la lutte dure depuis près de 20 ans au Pays Basque (nord et sud) et a encore de longues années devant elle, la nouvelle liaison ferroviaire Bayonne-Hendaye devant entrer en service dans 10 ans selon ses promoteurs. Les opposant-es à ce projet continuent à consolider les atouts qui font leur force : un mot d'ordre unitaire et fédérateur « Non aux lignes grande vitesse nouvelles ; oui à l'aménagement des voies existantes, au prix d'améliorations mineures », appuyé sur de solides arguments. Cette revendication est propre à rassembler les gens sur le socle solide d'un dénominateur commun, quitte à ce que chaque groupe ou collectif partie prenante de cette lutte exprime et développe sa propre analyse. Des efforts sont faits aussi pour renforcer la mobilisation : localement, toucher et amener toujours plus de gens à s'impliquer dans la lutte, en toute connaissance de cause ; plus largement, coordonner et additionner les résistances aux niveaux hexagonal et européen pour accroître le rapport de forces, non seulement contre l'imposition de nouvelles LGV mais aussi contre tous les grands chantiers inutiles, ruineux et dévastateurs. Là où la lutte montrait quelques faiblesses, en particulier l'insuffisante sensibilisation des habitant-es du Pays Basque intérieur, non directement touché-es par l'implantation d'une LGV prévue dans la province côtière du Labourd, un patient travail d'information a été mené au travers d'une série de réunions publiques, de juin à décembre, dans une vingtaine de villages et de bourgs des provinces de Soule et de Basse Navarre. Grâce à cela, les anti-LGV réussissent à gagner à leur lutte des couches de plus en plus importantes de la population.

### Les arguments des anti-LGV rencontrent ceux des promoteurs du projet quant à son inutilité

Le CADE et le Collectif des associations anti-LGV s'appuient sur de solides arguments techniques et économiques, maintes fois répétés depuis le début de la lutte (cf. CA n° 203), qui montrent que l'aménagement à peu de frais de la ligne existante, aujourd'hui sous-employée, serait amplement suffisant pour absorber la croissance éventuelle du trafic de voyageurs et de marchandises, et qu'une nouvelle ligne serait non seulement inutile mais encore néfaste à tous les niveaux : social, financier, environnemental, économique, culturel.

Ce qui est nouveau néanmoins, c'est que ces arguments anti-LGV se trouvent paradoxalement renforcés par des analyses non seulement d'économistes peu suspects d'être des anticapitalistes ou des anti-développementistes, mais encore par les déclarations de la SNCF et de RFF (Réseau Ferré de France) lui-même.

Ainsi, l'incohérence de la politique ferroviaire en France est mise en évidence dans des magazines tels *Le Point*, *Les Echos*, *L'Economiste*. Les prévisions de trafic que RFF avait faites, lors du débat public en 2006, pour justifier la création d'une ligne nouvelle LGV au Pays Basque (« l'augmentation du trafic, devrait plus que doubler d'ici 2025 » et « le seul fret devrait être multiplié par 10 en 10 ans ») sont démenties par un document officiel de la SNCF qui montre une chute de 49% du fret au Pays Basque nord pour 2009 (succédant à une baisse de 17% en 2008). Et c'est sur l'ensemble de l'hexagone que mensonges et

double langage s'expriment en matière de politique des transports : partout les prévisions du trafic de marchandises par rail sont gonflées (25% de report modal en faveur du ferroviaire, prôné par le Grenelle de l'Environnement d'ici à 2012), alors que le fret n'en finit pas de décliner en France, malgré 5 plans successifs en 10 ans, 4 à 5 milliards de subventions versées en pure perte (1).

Même la Cour des Comptes juge que les prévisions de RFF, systématiquement surévaluées depuis 25 ans, sont « fragiles, coûteuses et peu cohérentes ».

L'absence totale de justification pour la construction d'une nouvelle LGV apparaît clairement. Et les promoteurs eux-mêmes n'arrivent plus à vendre leur projet de façon rationnelle ; ils en viennent à acheter dans la presse des pages entières de publicité à la gloire du TGV et à faire exécuter des sondages pro-LGV pipés auprès des populations. Christian Maudet, chef de projet pour la LGV Pays Basque, avoue lui-même « ne croire que très modérément à nos propres hypothèses (...) Notre objectif principal est de rénover les lignes actuelles, mais surtout de créer des lignes nouvelles. On les fera quand même, même si elles ne sont pas rentables »...

Un exemple d'incohérence parmi d'autres, en apparence anecdotique mais qui vaut son pesant de contre-publicité à la grande vitesse : il est avéré qu'il y aurait une perte de temps de 14 minutes sur une voie nouvelle par rapport à la voie actuelle, pour tout train qui s'arrêterait en gare de Bayonne.

Par ailleurs, sur le trajet Bordeaux-Pays basque, le gain de temps serait de 21 minutes avec la nouvelle ligne. Si on se contentait de moderniser la voie existante, il serait de 17 minutes. Différence : 4 min... Et si les TGV se détournaient de la nouvelle ligne pour passer par Bayonne à travers la ligne existante (mais il n'y a que le maire de cette ville pour feindre de croire à cette promesse de RFF...), cela ferait perdre 18 min. En bref, des milliards pour gagner 4 min et, une fois dépensés, 18min perdues...

## « La fin du modèle LGV » (titre de *La Vie du Rail* du 31 mars 2010) : un projet ruineux

Si les prévisions de trafic sont grossièrement surévaluées, les coûts d'une nouvelle ligne, eux, sont clairement sous-évalués. Or la création d'une LGV représente un gouffre financier. Le président de RFF, Hubert de



## Au Pays Basque Sud, « Crise ou pas crise, NON AU TGV »

C'est le plan de rigueur qui est à l'ordre du jour en Espagne, concocté par ceux-là mêmes qui ont provoqué la « crise ». Dommage collatéral : le projet de budget 2011 de l'Etat espagnol prévoit une révision à la baisse du budget pour la LGV, notamment une coupe de 83 millions d'euros. La Communauté autonome basque verrait ainsi son budget réduit de 23%. Mais les grands travaux continuent, et qui plus est avec des conditions de travail déplorables, causes de nombreux accidents : un travailleur ukrainien est décédé en décembre (c'est le troisième mort depuis le début des travaux), deux ouvriers, l'un bulgare, l'autre ibérique, sont entre la vie et la mort. La lutte se poursuit, faite de nombreuses manifestations et actions spectaculaires, dénonçant les coûts du TGV, non seulement financiers mais aussi sociaux et environnementaux : « Crise ou pas, non au TGV ».

Mesnil, le dit lui-même : « La grande vitesse a effectivement un coût élevé. On est entre 15 et 25 millions d'euros du kilomètre. Mais le prix dépend des ouvrages à réaliser, du relief, de l'urbanisation. Au Pays basque, le coût sera élevé. »

Aujourd'hui, c'est le porte-parole de RFF qui reconnaît : « Le TGV a été l'argument d'un aveuglement collectif, les yeux s'ouvrent aujourd'hui : la belle croissance s'est faite sur de l'endettement. Le système ferroviaire ne peut pas s'autofinancer. Plus on a fait de la grande vitesse, plus on a fait de la dette. » (2)

Les dirigeants de RFF eux-mêmes s'alarment donc de la situation des voies ferrées françaises, qui pourraient être en partie abandonnées, faute de crédits pour assurer leur maintenance. Le réseau existant a été sacrifié, le service public de transport ferroviaire voyageurs et marchandises ne cesse de se délabrer, pour le plus grand profit de constructeurs (Alstom, fabricant de TGV et... de centrales nucléaires) et de géants du bâtiment (Bouygues, Vinci, Eiffel). Et ce n'est pas la pompe à fric que représente le TGV qui va permettre de rénover un réseau ferroviaire à bout de souffle. Les

1 - Le budget 2010 de la SNCF a prévu 2 600 postes en moins au fret, l'abandon du transport de 255 000 wagons isolés (42% du trafic fret, trafic de proximité), le recul des volumes transportés par rapport à 2008, ce qui entraîne un volume de 1,2 million de camions supplémentaires pour lesquels se construisent ou s'élargissent à tout va des autoroutes. Ainsi, alors que l'autoroute A 63 (Bayonne-Hendaye) enfle sans cesse, l'A65 (Pau-Langon) vient d'être ouverte à la circulation.

2 - Il n'est pas contredit par le magazine *Challenge* (septembre 2010), qui va plus loin encore : « Le train à grande vitesse coûte cher. Très cher. L'entretien et la rénovation des voies, en particulier, reviennent à un peu plus de 6 milliards d'euros par an, payés pour moitié par la SNCF et pour moitié par l'Etat. Mais les rails vieillissent, et l'addition s'alourdit chaque année. Les caisses de l'Etat étant vides, l'entreprise a appris qu'elle paierait 4 milliards d'euros de péages en 2013, soit 900 millions d'augmentation - ce qui reviendrait à siphonner la totalité de son résultat opérationnel de 2008, année historique. La hausse des tarifs a commencé l'an dernier. Résultat ? La rentabilité du TGV a déjà été divisée par deux. L'an prochain, un tiers des lignes seront déficitaires, dont Paris-Bordeaux. »

dépenses de la LGV ne sont pas de nature à développer le rail mais à développer une forme de rail qui tue le rail lui-même. Les propos de G.Pépy, président de la SNCF, tenus en juillet dernier devant 300 dirigeants de l'entreprise et rapportés par le magazine spécialisé La Vie du Rail sonnent raisonnablement mais apparaissent comme un voeu pieux : « Il (vaut) mieux une ligne à grande vitesse en moins et avoir un bon renouvellement du réseau existant ».

En supposant que la LGV Tours-Bordeaux se termine en 2016, que le chantier au sud de Bordeaux commence en 2016 pour se terminer en 2020 et que l'augmentation du coût des travaux est de 3 % par an, on arrive aux chiffres suivants : LGV Tours-Bordeaux : 7,8 Md€ ; LGV Bordeaux-Toulouse : 4,2Md€, LGV Bordeaux-Espagne : 5,4 Md€. Soit 17 milliards d'euros, au minimum.

Les collectivités locales (conseils généraux, régionaux, communautés de communes) sont mises à contribution pour les trois tronçons LGV cités plus haut. La participation de la CABAB (Communauté Bayonne-Anglet-Biarritz), dont les élus sont favorables à l'implantation d'une nouvelle LGV, s'élève à 65 millions d'euros. Celle du Conseil régional d'Aquitaine à 303 millions sur 7 ans (3). Quant au conseil général des Pyrénées atlantiques et à la communauté de communes Sud Pays Basque, leurs participations sont fixées respectivement à 245 millions et 32 millions d'euros. Cela correspond, après emprunt, à un endettement de 4880 euros par foyer fiscal. C'est ce même coût qui devra être assumé par les contribuables du Pays Basque sud pour le TGV qui doit traverser leur territoire. La LGV signifie le démembrement des infrastructures publiques et la privatisation de l'espace public.

L'exemple du tronçon Tours-Bordeaux livré au groupe Vinci, - une première -, est à cet égard éloquent. Vinci n'aura pas même à financer 50% de l'ouvrage, comme semblait le prévoir ce jeu de dupes qu'est le partenariat public-privé (PPP), mais seulement 29%. Néanmoins ce groupe concevra, exploitera totalement la ligne pendant 50 ans, ce qui veut dire qu'il percevra l'intégralité des péages versés par les compagnies ferroviaires utilisant l'infrastructure. RFF (« Réseau Fauché de France » qui affiche 28 milliards de dettes) financera 26% du coût prévisionnel du projet, estimé à 7,8 milliards d'euros en 2010 (c'était 6,7 en 2009, soit une hausse de 16% l'an...). La SNCF, dont la dette atteint déjà 9,5 milliards d'euros, devra payer des péages de plus en plus élevés aux concessionnaires pour faire circuler ses trains sur ces nouvelles voies,

ce qui augmentera le coût du voyage pour les budgets les plus modestes ; sans compter les coupes claires que l'entreprise compte faire en terme d'emploi : elle envisage de supprimer 1 400 postes en 2011, soit une baisse de 0,9% de ses effectifs. Quant à l'Etat et aux collectivités locales qui financent les 46% de l'ouvrage, ils ne percevront aucun péage ; ils n'auront aucun droit, pas plus que RFF en tant qu'ac-



tionnaire et puissance concédante. Mais il faudra bien rembourser les trois à quatre milliards d'euros de fonds publics et ce sont les contribuables et les usagers qui seront sollicités d'une manière ou d'une autre.

Un autre argument s'est ajouté depuis peu aux raisons de l'opposition au TGV sur le tronçon Bordeaux-Hendaye, celui de l'énorme consommation en électricité d'origine nucléaire dont sont friands les trains à grande vitesse : TGV et nucléaire sont frères indissociables, tous deux fiers fleurons de la technologie française. Les représentants des associations savaient qu'il faudrait alimenter la LGV mais ils ont appris avec stupeur par RFF qu'il serait prévu de faire courir des lignes aériennes à haute tension sur 45 kilomètres. Autant de kilomètres de saignée supplémentaire à travers la forêt et les propriétés des Landes, à proximité ou pas des maisons.

## Projet dévastateur, urbanisation et concentration à outrance

La dangerosité d'une telle LGV pour son saccage de l'environnement (4) et son impact sur la vitalité des régions traversées est bien mise en évidence par la mobilisation anti-LGV. Sur l'emprise de la LGV, 450 ha seraient consommés, 2200 maisons touchées au Pays Basque (140 dans le sud des Landes), 150 exploitations agricoles. Les paysans mobilisés ne sont pas prêts à se laisser exproprier et à lâcher les terres non encore urbanisées de la bande côtière du Pays Basque : « Aucune indemnisation ne remplacera la terre qui est notre outil de travail ».

L'optique d'une LGV est de relier des mégapoles entre elles, de servir les intérêts des cadres pressés, des voyageurs privilégiés ; elle désertifie les régions qu'elle traverse, sans les desservir ; elle accroît la pression foncière, immobilière et touristique.

La LGV s'accompagne de projets urbains pharaoniques qui mettent à bas les logements populaires pour héberger des clientèles huppées et des bureaux pour cadres. C'est en rêvant à un projet de rénovation totale du quartier de la gare de Bayonne et de la construction d'un pôle multimodal pour l'arrivée de la LGV que le maire de Bayonne guette avec impatience la mise en place d'une nouvelle voie (alors qu'il est douteux que le nouveau TGV s'arrête dans « sa » ville). Seul en effet un projet immobilier, qui ferait la part belle aux promoteurs privés le long de l'Adour, peut justifier l'empressement de l'équipe Grenet (avec le soutien de ses « opposants » socialistes en conseil municipal) à vider ce quartier populaire de ses activités et habitants, comme cela se fait progressivement.... De son côté, muni de l'étiquette PS, Rousset, président de la Région aquitaine, et main dans la main avec le sieur Juppé, maire de Bordeaux, lance une OIN (Opération d'Intérêt National) propre à créer un boum démographique dans la ville par le biais d'un plan d'urbanisation gigantesque. Il est prévu d'aménager 784 ha autour de la gare de Bordeaux. Au programme, l'agrandissement de celle-ci avec 1600 places de parking, la création de 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux par an pendant 15 ans et de 100

3 - Les Régions Centre et Poitou-Charentes ont refusé de voter le financement de la LGV Tours -Bordeaux. En revanche, l'agglomération de Pau a voté une participation de 21 millions d'euros.

4 - Le coup de maître aura été de réussir à faire acter au Parlement, dans un consensus général des députés de droite, de gauche et écologistes, 2000 km de LGV en France dans la loi du Grenelle de l'Environnement !



000 logements en 20 ans pour que l'agglomération de 735 000 habitants en accueille 1 million. "Nous devons ré-affirmer notre "non" à un projet qui ferait de Bordeaux l'aspirateur à emplois de toute la région, et nous réduirait à des marchandises de fret, attendues sur son quai" (CADE)

Les mêmes projets démesurés et destructeurs sont à l'étude à Irun (Pays Basque sud) et à Stuttgart. Dans cette ville d'Allemagne où sont prévus la construction d'une immense gare, carrefour ferroviaire pour LGV, et un remaniement total du quartier, l'opposition des habitants est très vive : ont eu lieu des manifestations regroupant jusqu'à 100 000 personnes et celle du 30 septembre a été violemment réprimée par la police.



## Où en est-on de la lutte au Pays Basque nord ?

La manifestation du 11 décembre est une étape réussie qui montre que la mobilisation ne faiblit pas.

Cependant, la lutte doit continuer face à de nouvelles échéances menaçantes. En particulier, la phase des sondages, du 15 novembre au 15 janvier.

En effet, RFF a signé un contrat avec la société Fondasol pour faire un état des lieux et engager 80 sondages (inventaires écologiques, relevés topographiques, sondages géotechniques), d'ici la mi-janvier, dans le fuseau de 1000m retenu en septembre dernier comme première ébauche du tracé. Face à la menace de cette intrusion physique sur leurs terres, les habitant-es concernés cherchent à s'organiser pour tenter la meilleure riposte collective possible. Ils comptent utiliser les recours juridiques, prêts à attaquer les moindres irrégularités dans les démarches de Fondasol : l'arrêté qu'a signé le préfet permet un accès à la propriété, mais en aucun cas l'occupation temporaire ni l'extraction de matériaux ni l'entrée d'engins ; les habitant-es devraient être prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception, ce qui n'est pas le cas, et l'entreprise a même usé d'intimidation par démarchage à domicile avec huissier pour arracher une signature aux personnes les plus âgées.

Mais, outre les recours procéduriers, les habitant-es sont aussi déterminés à s'op-

poser ensemble et physiquement aux intrusions des sondeurs et à offrir un comité d'accueil (de rejet) déterminé face aux mandats de RFF (si des sondages étaient faits, les habitants « seraient amenés à se considérer en état de légitime défense»). C'est ainsi que le mardi 14 décembre au matin, ils étaient près de 200, riverains, paysans et élus municipaux d'Urrugne, à attendre les représentants de Fondasol qui avaient annoncé leur venue chez un particulier pour un état des lieux : d'état des lieux, il n'y eut point (Fondasol ne se présentant pas au rendez-vous), mais un mini état de siège. A une précédente occasion, des techniciens de cette entreprise étaient repartis les mains vides, en lâchant qu'ils regrettaient finalement que leur boîte ait signé un

contrat avec RFF. Et leur démarche a avorté une nouvelle fois, le 17 décembre, face à la mobilisation des habitant-es à Ustaritz.

De leur côté, poussés par la détermination de leurs administré-es, les élu-es des quatre communautés de communes (regroupant 15 communes) touchées par le passage de la LGV ne peuvent que s'engager dans la lutte. Ils le font à leur façon. D'une seule voix, ils demandent « à l'Etat et au gouvernement d'ordonner à RFF un moratoire concernant les études de construction d'une nouvelle voie entre Bayonne et la frontière espagnole » et proposent que soit nommé un cabinet indépendant pour superviser l'étude de l'utilisation des voies existantes. Avec les élu-es solidaires de 14 autres communes, ils disent être aux côtés des habitants (« nous soutiendrons tous ceux qui s'opposent aux sondages ») et cherchent les moyens juridiques d'empêcher ou de retarder ces sondages. Alors que le préfet a gelé, le 26 octobre, les plans locaux d'urbanisme de ces communes afin de laisser le champ libre aux études et aux travaux sur le tracé du futur LGV, les élus attaquent en justice cet arrêté préfectoral qui confisque et paralyse 4 000 ha pendant 10 ans. Certains maires ont pris des arrêtés restrictifs pour la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes, afin de priver les camions de forage de la possibilité d'accéder aux terrains. Ils ont en outre décidé de refuser d'émettre la moindre opinion ou de donner les moindres renseignements à RFF, reje-

tant toute collaboration avec l'entreprise ; par exemple, ils n'ont pas accepté d'installer dans les mairies les supports publicitaires d'informations-consultations créés par RFF. De plus, ils refusent de verser une subvention de 8 millions d'euros pour contribuer au financement de la LGV Tours-Bordeaux (le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, lui, a versé, dès 2009, 53 millions d'euros pour cette même ligne, et RFF exige de lui 76 millions de plus cette année). Ils viennent également de refuser de signer le protocole d'accord pour le tronçon Bordeaux-Espagne transmis par le préfet de la Région Aquitaine.

La détermination contre la LGV est forte et ne semble pas près de s'affaiblir. Mais il en faut plus pour que l'Etat et ses relais abandonnent leur projet. En effet, en dépit des manifestations et protestations en tous genres, RFF n'a en rien modifié son calendrier (5). L'entêtement des autorités à imposer coûte que coûte un projet ruineux et inutile à une population qui le refuse alimente aujourd'hui la mobilisation. Mais RFF avance en ignorant ses détracteurs, au risque d'envenimer la situation et de provoquer la confrontation physique (6). Ce que cherche sans doute à faire l'Etat qui a envoyé récemment deux escadrons de gendarmes mobiles supplémentaires pour assurer la bonne tenue des opérations de sondages.

La lutte a consisté jusqu'ici à expliquer de manière patiente les incohérences et aberrations liées à ce projet, ce qui a contribué à créer un vaste mouvement populaire, averti et déterminé, ainsi qu'à impliquer nombre d'élus dans l'action. A présent, la capacité de résistance se mesurera plus que jamais sur le terrain. Déjà, la mobilisation collective au pied levé face aux employés de Fondasol est un signe encourageant. Le bras de fer contre la LGV ne pourra être gagné que si les opposants au projet savent faire reculer les décideurs. Pour cela, la lutte doit encore s'élargir et la résistance risque de passer à une autre phase.

Voici, pour conclure, une des phrases du discours du CADE à la fin de la manifestation du 11 décembre, qui donne assez bien le ton du conflit : « Leur message, c'est « vous n'avez rien à dire ! Rien à faire, rien à espérer. Circulez il n'y a rien à voir. » Et nous, nous disons : « Nous avons TOUT à dire, TOUT à faire, TOUT à espérer ! Nous ne circulons pas ; IL Y A TOUT A REVOIR ! Le Combat continue ! Nous ne lâcherons pas ! No Pasaran ! »

Pays Basque, le 22 décembre 2010

### Sites à consulter :

• [www.voiesnouvellestgv.webou.net](http://www.voiesnouvellestgv.webou.net)  
• <http://ace.hendaye.over-blog.fr>

5 - Aujourd'hui, c'est la deuxième phase qui est enclenchée, celle qui devrait déboucher, après sondages et comparaison des hypothèses dans le fuseau de 1000 mètres, sur le choix et l'approbation ministérielle du tracé définitif, réduit à une amplitude de 100 mètres, fin 2011. La déclaration d'utilité publique pourrait intervenir fin 2014 ou début 2015 et les travaux, d'un minimum de 3 ans, commencer dans la foulée pour une mise en service de la ligne en 2020.  
6 - « Nous sommes prêts à les arrêter avec des tracteurs et, éventuellement, autre chose au bout des tracteurs. Où qu'ils aillent, ils nous trouveront sur leur chemin », déclaraient des paysans mobilisés contre les sondages, le 17 décembre.

## L'antifascisme dans son époque

Suite de l'article publié précédemment dans *Courant Alternatif* n°202 (été 2010), dans cette partie nous voudrions nous attacher à l'étude de l'antifascisme dans son époque historique.

La difficulté d'étudier le mouvement antifasciste, provient, à l'instar de ce qu'il prétend combattre, qu'il n'a jamais pu être défini d'une manière homogène. Ainsi sous la bannière antifasciste ont pu se retrouver des courants aux projets politiques différents voire opposés. On y retrouve ainsi une partie du mouvement ouvrier organisé : des syndicalistes, des socialistes, des anarchistes et des communistes ; une partie des libéraux - principalement italienne (Luigi Einaudi, Benedetto Croce, Carlo Sforza), anglaise et américaine, une partie des mouvements démocrates-chrétiens. En France, le courant antifasciste s'incarne d'abord dans le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, le Front populaire, puis dans la Résistance, dont les gaullistes, les socialistes et le PCF prennent la tête.

**Cette particularité provient du fait que** les antifascistes n'ont pas été capables d'identifier clairement le fascisme comme un phénomène politique et/ou social. Pendant longtemps il y a même, pour le mouvement communiste notamment, refus d'accorder toute autonomie au phénomène fasciste. Il n'est considéré que comme une création et un outil de la bourgeoisie, une bande de mercenaires à la solde du Grand Capital.

**Cette analyse a donc de profondes** conséquences sur la lutte des antifascistes. D'abord l'opposition est strictement nationale, ensuite la prédominance dans le mouvement ouvrier des thèses bolchéviques promues par la Troisième Internationale et la soumission des partis communistes européens à la puissance de et aux intérêts de l'URSS : la lutte contre le fascisme n'est considérée que comme fondamentale dans le sens où elle renforce la position de l'Union Soviétique. La ligne de la Troisième Internationale, incarnée par Georges Dimitrov, avec tous ses revirements (du classe contre classe au Front Populaire) apparaît donc comme étant la manière la plus adéquate de lutter contre le fascisme.

Le contraste est donc paradoxal entre une analyse antifasciste radicale (le capitalisme comme origine du fascisme) et une pratique libérale (la démocratie bourgeoise comme rempart au fascisme) telle qu'elle est préconisée dans la doctrine du Front Populaire. Encore que cette lecture politique n'est une réalité qu'à partir des années 30, dans la mesure où auparavant, pour le mouvement communiste, le fascisme est le stade final et donc nécessaire de la domination bourgeoise, le fascisme est l'arme que la bour-

geoisie utilise pour se défendre en dernière instance, «le fascisme est la dictature du versant le plus réactionnaire de la bourgeoisie capitalise» (Dimitrov). Le développement des mouvements fascistes et l'imminence de leurs accessions au pouvoir serait donc la preuve de la montée en puissance des forces communistes et inéluctabilité de la révolution sociale. La lutte spécifique contre le fascisme apparaît alors comme inutile, pourquoi lutter contre une étape sur le chemin du socialisme ?

**Un deuxième élément de contexte est** la puissance des idées sociales démocrates dans le mouvement ouvrier, pour celle-ci le socialisme serait la démocratie totale, poussée à ses limites. La classe ouvrière aurait donc beaucoup à perdre en ne soutenant pas les régimes démocratiques en place dans les pays républicains, cet antifascisme là a pris une forme ultime en Autriche. Les sociaux démocrates autrichiens de par leur contexte politique et géographique perçoivent très tôt la menace du fascisme italien tout proche. Cela provoque dès 1924 la mise sur pied d'une «ligue de défense républicaine» structurée de façon paramilitaire (le *Schutzbund*). Après 1933, et la prise du pouvoir par Hitler, les partis sociaux démocrates autrichiens comprennent bien qu'il seront les prochaines cibles (l'Anschluss a été maintes fois annoncé par les nazis); Ils tentent alors un coup de force qui amène une courte période de guerre civile en 1934. Ce putsch échoue et le parti social démocrate entre dans la clandestinité. Tirant le bilan de cet échec les antifascistes autrichiens font le choix politique que face au fascisme il faut renforcer la démocratie et réformer le Capital.

**Ces deux éléments donnent naissance** et forme l'antifascisme républicain, un antifascisme qui malgré des analyses parfois justes et cohérentes fait de son combat une lutte pour la démocratie en escamotant par exemple la critique de l'Etat. Cet antifascisme voit dans la forme du Front Populaire la combinaison adéquate des revendications politiques et sociales apte à barrer la route au fascisme alors même qu'elle ne touche pas au Capital et aggrave par sa politique économique et sociale le clivage entre classe ouvrière et classes moyennes et qui, finalement, accentuant la peur de ces dernières d'être prolétarisées les jette dans les bras des mouvements fascistes.

**Ce lien et cette tension trouve son** illustration la plus éloquente dans la guerre civile espagnole. Ainsi, dans l'Espagne de

1936, on a pu voir se développer un antifascisme «révolutionnaire» : la classe ouvrière, alors massivement armée et auto-organisée, détenait le vrai pouvoir, celui de la production agricole et industrielle. Les militants révolutionnaires pouvait alors remettre à plus tard la destruction d'une police et d'une armée bourgeoise, de toute façon neutralisées ou réduites à l'impuissance, et d'un Etat devenue inopérant. Telle était en tout cas la position de l'immense majorité des anarchistes en Espagne et hors d'Espagne, des trotskystes, et d'un certain nombre de communistes oppositionnels. Ceux qui rejoignaient les milices anarchistes ou celle du POUM ne le faisaient évidemment pas dans l'intention de soutenir ou de ranimer une république bourgeoise. Pourtant, à la lumière des événements ultérieurs, par l'intégration forcée des milices dans l'armée régulière, par le déclin puis l'écrasement de l'autonomie ouvrière, par l'élimination des collectivisations à l'usine et au champ, tout cela pour renforcer un gouvernement républicain plus soucieux de ses intérêts de classe et de clan que des impératifs de la lutte contre Franco, ils furent peu nombreux ceux qui comprirent et dénoncèrent la situation, interprétant le Frente Popular non pas comme une force mais une faiblesse du mouvement ouvrier. La lutte antifasciste était en train de dévorer la révolution.

**Au regard des débats actuels on voit à** quel point il est important de débattre des hypothèses politiques contenues dans l'antifascisme contemporains car au final si l'antifascisme a démontré son échec dans les circonstances historiques qui l'ont produites, il a plus servi de légitimation aux forces politiques et aux états qui ont émergé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Par exemple en Italie l'antifascisme a pu jouer un rôle majeur pour assurer l'unité nationale en créant un mythe fondateur et en évacuant la question sociale et politique portés par les partisans et le peuple en armes. En France le PCF, a pu jouer de son image du parti des fusillés pour asseoir son autorité sur toute la gauche et par là même sur la classe ouvrière. Ce sera l'objet de la troisième partie

*Un vieux scalpeur*

Pour aller plus loin on pourra lire le livre de Juan RUSTICO : « La tragédie du prolétariat allemand » aux éditions Spartacus et chez le même éditeur les textes de Camillo BERNERI

# Réflexions autour de la « libération sexuelle »

*Alors que la « crise » économique précarise toujours davantage les prolétaires dans le monde entier, on a largement observé ces dernières décennies, là où s'était naguère manifestée une aspiration à la libération sexuelle, un repli frileux sur le couple et la famille. On aurait cependant tort d'y voir une contradiction ou une faille dans le système d'exploitation et de domination : sa logique veut au contraire que le capitalisme s'emploie à fragiliser la condition des exploité-e-s afin de mieux les tenir à sa merci dans la production, mais que dans les relations privées règne l'ordre patriarcal.*

**E**n France, tandis que les attaques contre les salarié-e-s tendent à faire peu à peu oublier les acquis des « trente glorieuses », avec le laminage des protections juridiques comme avec le développement des délocalisations, des licenciements et du chômage, le reflux des mouvements contestataires y cantonne la plupart des revendications au terrain réformiste, et en général institutionnel, en plaçant leurs acteurs et actrices dans la position de « victimes » d'injustices que les pouvoirs publics doivent et se donnent le « devoir » de réparer. Une dérive qui, elle aussi, arrange les gouvernants : non seulement le risque de subversion s'en trouve réduit à la portion congrue, mais le « beau rôle » leur revient. Le discours féministe n'a-t-il pas été régurgité par eux en « parité entre les sexes dans les fonctions publiques » ? La lutte pour faire admettre l'existence des diverses sexualités n'a-t-elle pas été recyclée, au mieux, en campagnes médiatiques et textes législatifs contre l'homophobie ?

La capacité d'assimilation que possède le système s'apprécie là : si chaque « avancée » sociale est le produit d'une lutte, il s'en empare dès qu'il y perçoit un potentiel de marché et profite. Le droit à la contraception et à l'avortement gagné par la lutte des femmes a aussi favorisé le travail salarié féminin dont a eu besoin le capitalisme à une phase de son développement. Bref, toute revendication aboutie fait l'objet d'une « normalisation » – et ainsi se réécrit l'histoire sociale.

## La libéralisation des mœurs : une mystification

Autant de leurres, à la vérité, que les « avancées » actuelles en matière de libération sexuelle. Si elles sont propres à contenter une partie de la gauche, voire de la droite, par leur caractère intégrateur et « politiquement correct », elles ne sauraient satisfaire quiconque désire changer radica-

1. Les femmes n'ont ainsi pu gérer leurs biens propres, travailler sans l'autorisation de leur mari et ouvrir un compte en banque que depuis la réforme des régimes matrimoniaux de 1965.



lement et de façon active l'organisation sociale existante. La sexualité n'étant pas et ne pouvant être détachée de celle-ci, les normes relationnelles comme les comportements sexuels affichés lui correspondent. C'est pourquoi les rapports entre les sexes demeurent le plus souvent – en dépit de leur liberté fréquemment claironnée – basés sur l'appropriation du corps de l'autre et sur un acte, de mariage ou de PACS, visant la défense de la propriété privée (des biens mais aussi des femmes et des enfants). D'où une exigence de fidélité fondée sur l'idée que l'amour est « unique » : la passion à la Tristan et Iseut débouche sur la monogamie et sur un enfermement des femmes dans la sphère privée « traditionnellement » recherché par la gent masculine pour se garantir une descendance. On le constate avec l'extension du concubinage et du PACS, cette exigence de fidélité n'est pas conditionnée au contrat de mariage, et

pas davantage à l'hétérosexualité. Perceptible dès l'instant où deux personnes établissent une relation, et plus encore quand elles s'installent ensemble, et très visible sous le vernis de la permissivité ambiante, elle trahit la réalité d'une société qui neutralise ses membres dans un réseau serré de contraintes indispensables à sa stabilité aujourd'hui comme hier. Dans cette logique, contenter la clientèle électorale homosexuelle par la reconnaissance du mariage homosexuel qu'une partie d'elle réclame peut apparaître comme un moindre mal pour le pouvoir, s'il y gagne un soutien à sa ligne politique. Quoique le mariage érige en « principe » la fidélité entre les deux époux, cette règle impérieuse fondée sur les religions semble toujours plus particulièrement destinée aux femmes dans les esprits. Certes, en France, celles-ci ont fini par arracher une indé-

pendance financière qui contribue à l'évolution des mentalités (1) ; et les demandes de divorce, majoritairement féminines, sont paraît-il à 80 % pour adultère. Il n'empêche que le mari « coupable » d'infidélité sera, avec quelque admiration ou ironie, qualifié de « don Juan » ou au pire de « chaud lapin », quand l'épouse se verra facilement et illico presto assaisonnée par des épithètes autrement injurieuses (surtout si elle est « chargée de famille »). Deux poids deux mesures, au niveau planétaire.

Et que l'éducation des enfants, principalement les tout-petits, incombe en général aux femmes n'y change pas grand-chose : les mères comme les pères inculquent malheureusement à leur progéniture, avec entre autres le concours de l'école, les valeurs patriarcales auxquelles ils et elles adhèrent massivement. C'est cette adhésion à l'idéologie dominante qui empêche

la « déconstruction des genres » – c'est-à-dire des sexes conformés aux rôles sociaux que leur impose le patriarcat. Tant que cette idéologie ne sera pas perçue et chassée des têtes comme propagande du pouvoir, celui-ci perdurera – quel que soit le nombre de femmes occupant des postes élevés dans ses structures. On le constate tous les jours avec l'arrivée de dames (de fer ou non) aux plus hautes fonctions politiques et économiques dans de nombreux pays (sans parler des Mme Bettencourt) : la minorité qui obtient là sa part du gâteau conforte de fait l'exploitation capitaliste comme la domination masculine.

Il est vrai que la contraception permet désormais aux femmes d'éviter une grossesse non désirée et de choisir plus ou moins le moment d'avoir un enfant. Mais en dépit de la vie « dissolue » (favorisée par l'autorisation d'assassiner les fœtus) que vitupèrent intégristes et fachos, impossible de croire que la libre disposition de son corps revendiquée dans les années 70 est devenue réalité : le discours sur la fidélité – mêlant possessivité et jalousie – prédomine, comme le couple (« légalisé » ou pas) ; et l'irruption du sida à la fin de cette même décennie a replacé l'acte sexuel dans les limites dont le dépassement avait été tenté. Incitations pressantes, par tous les canaux publics, à s'en tenir aux relations stables, préservatif obligatoire... autant de précautions qui sont venues contredire les « Jouir sans entraves » et autres joyeux slogans de Mai 68 au bénéfice d'un puritanisme très prégnant. Ce sida a constitué une arme formidable pour les tenants de l'ordre moral, dans le même temps où le sécuritaire nous était seriné comme le complément indispensable de la « modernité ». Tandis que l'audace et le dynamisme continuent de conditionner le recrutement et l'avancement dans l'encadrement des entreprises, le message omniprésent de nos jours est qu'on ne doit pas prendre de risques dans les affaires privées. Il s'agit de protéger sa famille, son corps, sa vie entière et celle des siens, en observant un ensemble de « sages » consignes, préceptes et modes de fonctionnement individuels aussi bien que collectifs. De se laisser infantiliser en s'en remettant aux spécialistes et autres « experts » en tout. Et pareil message ne vise, bien sûr, qu'à dissuader de tout écart vers une autonomie et plus encore de toute subversion.

De là les attaques contre Mai 68 menées par le présidentiable Sarkozy – après que nombre de ses slogans ont été détournés au profit du consumérisme. De là des corps vantés et parés par la publicité mais enserrés dans un carcan d'interdits, ainsi que des mobilisations cherchant, par l'obtention de

certains droits, l'intégration des « minorités sexuelles » dans une société toujours fondamentalement sexiste. La libéralisation des mœurs ? Une parfaite mystification.

## Le recours aux institutions : une erreur

Pareil constat incite à examiner le contenu des revendications en cours sous l'angle de leur potentiel intégrateur. Bien évidemment, la norme hétérosexuelle comme les menées contre ses déviant-e-s restent autant d'oppressions à dénoncer et combattre, mais le mariage pour les homos (softement rebaptisés « gays » sous l'influence de courants venus d'outre-Atlantique) et les lesbiennes ne peut en revanche apparaître à quiconque critique la famille que comme leur droit absolu à bénéficier des mêmes dispositions que les hétéros... afin d'y gagner celui de pouvoir les refuser (le droit de vote pour les immigré-e-s s'inscrivant dans un registre voisin). Car, si importante que soit la satisfaction de telles revendications dans leur vie quotidienne, elle n'entre pas forcément en contradiction, malgré les apparences, avec l'ordre dominant. Certes, l'acte homosexuel marque en soi une rupture avec les schémas patriarcaux classiques. Cependant et d'une part, cela n'implique en rien que « la » communauté homosexuelle constitue un bloc homogène et révolutionnaire « par essence » (c'est au contraire un ensemble interclassiste et reflétant les idées politiques les plus diverses) ; d'autre part, la domination et la soumission se manifestent dans les couples qu'ils soient ou pas composés de personnes de sexe différent. A l'inverse de la contestation homosexuelle dans l'après-68 (2), qui



par sa charge dissolvante pouvait laisser espérer l'apparition de lézardes dans le mur de l'oppression, la légalisation du couple homo est donc même susceptible de contribuer à son renforcement, étant donné l'incommensurable capacité de récupération

du système marchand (3). Par ailleurs, le rejet de l'obligation hétérosexuelle ou de l'homophobie ne suffit pas à « garantir » une libération sexuelle, non seulement parce que de multiples barrages dressés par les institutions patriarcales jouent pour brider l'aspiration à la libre disposition des corps selon les classes sociales, les sexes, les âges (4), mais aussi parce que – on l'a vu plus haut – chacun-e a dans le crâne des valeurs assénées depuis la naissance par le biais de ces institutions, et formant le socle idéologique de la société. Jouent donc également des blocages d'ordre psychologique ayant pour épice la notion de pouvoir ; ils provoquent frustrations, aliénations, manque de confiance en soi et en sa propre valeur qui conduisent à s'enfermer dans des relations exclusives par besoin de sécurité. Les crises qui surgissent fréquemment au sein d'un couple autour des actes sexuels accomplis « à l'extérieur » s'expliquent par là : en subissant le choix de l'autre, « sujet actif » au moins pour l'occasion, la personne qui se vit comme « objet passif » éprouve un insupportable sentiment de dépossession touchant à ses fondements propres. Pour toutes ces raisons, prendre conscience de certaines réalités dans son comportement envers autrui (marques de domination ou de soumission) et avoir la volonté de les changer ne signifie en rien que c'est gagné d'avance. La régression de la dynamique en matière de libération sexuelle initiée en France, dans la décennie 70, par les mouvements des femmes, des homos et lesbiennes, et des communautés l'a démontré. On a assisté au fil des ans à un repli sur le couple et la famille, pendant qu'étaient abandonnées la plupart des réflexions et des recherches à la fois individuelles et collectives sur le sujet – même si une mode californienne vante actuellement le « polyamour » dans certains cercles des classes moyennes et supérieures (voir l'encadré).

Pourtant, il est primordial d'y revenir si on ne veut pas s'en tenir à la simple énonciation de mots d'ordre contre la domination masculine ou contre l'hétérosexualité comme obligation sexuelle, mais aller vraiment vers une libération sexuelle – en dépit de la difficulté à le faire dans cette société et de l'impossibilité d'échapper complètement à celle-ci. Comment dépasser les positions de principe assez « faciles » à exprimer, par exemple contre l'homophobie, pour essayer d'avancer sur une voie pavée de difficultés, parce que sortant des conduites sociales attendues, mais néanmoins plus en adéquation avec nos idées ? Il s'agit déjà de reconnaître l'existence de désirs multiples en chacun-e de nous et de vouloir les réaliser sans retenue et sans

2. Le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), apparu en 1971 contre les lois discriminatoires de Vichy poursuivant les homos (elles seront abrogées en 1982 seulement), a par exemple multiplié jusqu'en 1974 les interventions contre l'Etat « bourgeois et hétéropatriarcal » avec des slogans tels que : « Proletaires de tous les pays, caressez-vous ! », « La lutte de classes passe par le corps » ou encore : « Nous sommes plus de 343 salopes, nous nous sommes fait enculer par des Arabes, nous en sommes fiers et nous recommencerons ».

3. Dans le registre érotique, un musulman vivant aux Pays-Bas a bien créé au printemps dernier sur le Net El Asira, un sex-shop halal (avec produits sans graisses animales) pour améliorer les relations sexuelles des couples mariés, car « l'islam encourage le plaisir dans les rapports conjugaux »...

4. A commencer par l'âge de la majorité sexuelle, de 15 ans en France pour les mineur-e-s, et la possibilité qu'ont les parents de s'opposer à une relation s'ils pensent que « la santé, la sécurité, ou la moralité du mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises ».

retenir quiconque. Mais les « expériences » de libre sexualité menées dans l'immédiat après-68 ont prouvé que l'on ne peut s'en tenir à la seule critique du couple, et du couple hétéro. Les relations sexuelles multiples pratiquées alors, et pas seulement par des hétéros, sont en effet loin d'avoir toutes échappé à la volonté de s'approprier le corps de l'autre. Sans s'arrêter au pire – le comportement caricatural, dans certaines communautés, de gourous évoluant tels de véritables coqs dans leur basse-cour... –, cette libre sexualité a souvent achoppé sur deux attitudes opposées mais renvoyant néanmoins aux mêmes schémas patriarcaux.

## La liberté sexuelle à sens unique : une arnaque, évidemment !

« Je fais ce qui me plaît mais pas toi » ou « Tu fais ce qui te plaît mais pas moi » : égoïste ou altruiste, ces deux pratiques autour de la liberté sexuelle n'offrent aucune ouverture. Dans le premier cas, on vise la réalisation de ses propres envies mais en refusant que l'autre fasse de même – quel que soit le discours tenu sur la question –, par peur de perdre cet autre en le ou la laissant exprimer ses désirs extérieurs. Dans le second, on laisse l'autre assouvir ses désirs par amour pour lui ou elle et afin de vivre en conformité avec ses convictions, mais on autocensure les siens, par crainte de faire mal à cet autre et de le perdre si on s'aventure soi-même hors du cocon. Dans les deux cas se pose un même problème de pouvoir (domination, possessivité, appropriation). Le frein fonctionne d'autant mieux que sont plantées des « obligations morales ». On veut « tout dire » à l'être aimé pour être vraiment en symbiose avec – l'« idéal » à atteindre, aux yeux de la très grande majorité ; mais quand cela implique de passer outre la peine que lui causera l'aveu d'une attirance envers une tierce personne, beaucoup valent. Autrement dit, en livrant son « âme » à l'autre dans une belle

veine de confidences, on se piège... tout en le ou la piégeant, parce qu'en réalité on attend souvent de lui ou d'elle, ce faisant, semblable « marque d'attachement » (expression révélatrice). Ne pas s'engager à cette exclusivité sexuelle représente, certes, une option plus insécurisante ; mais ne recèle-t-elle pas bien moins de « trahison bourgeoise » avec amant dans le placard, moins de tromperie puisqu'on n'a pas juré fidélité – et donc davantage d'élan libérateur ? A la vérité, semblables pratiques de liberté sexuelle ne détonnent guère des comportements habituels entre hommes et femmes – construction sociale à la base de la hiérarchie entre les sexes. Or, c'est cette hiérarchie qu'il faut supprimer. Un homme empêchera sa compagne d'avoir des relations avec d'autres au prétexte, avoué ou pas, qu'elle risque de s'attacher – c'est bien connu, les femmes mettent du sentiment dans l'acte sexuel. Une femme acceptera l'infidélité de son compagnon tout en refusant de l'imiter sur la quasi-conviction que, les hommes ayant juste envie de sexe, il n'y a pas lieu de détruire une relation établie (surtout avec enfants) pour quelques aventures sans lendemain... En réalité, derrière le dévouement et l'esprit de sacrifice prêtés aux femmes, comme derrière leur besoin « inné » de stabilité qui les transforme en pilier de la structure familiale, se cache avant tout un manque de confiance en elles largement développé et entretenu par les divers canaux de la société. C'est ce qui les rend fréquemment dépendantes de leur compagnon dans leurs choix y compris sexuels (pas mal d'hommes se sont d'ailleurs inquiétés, à raison, en voyant dans les années 70 leurs compagnes rejoindre le mouvement des femmes : par leur émancipation, n'allaient-elles pas leur échapper ?). De même, si on incitait dès l'enfance les hommes à douter davantage de leur valeur et de leurs aptitudes, pren-

draient-ils ensuite aussi « spontanément » les risques attendus d'eux dans la vie ?

En conclusion, concernant les normes en matière de sexualité, mieux vaut se battre pour le droit de choisir et de vivre librement les rapports sexuels de notre choix – dès lors qu'ils n'engendrent aucune contrainte non consentie chez autrui – plutôt que sur l'obtention d'un « mariage gay ». Et, concernant le puritanisme, mieux vaut traquer celui-ci partout – plutôt que de le laisser s'infiltrer jusque dans les milieux militants s'affichant révolutionnaires. Il ne règne en effet pas là une sexualité tellement plus débridée qu'ailleurs : de fortes mais invisibles barrières y sont même érigées contre toute tentative ou toute apparence de séduction – assimilée à de la drague et donc assez mal vue. Pourtant, comment manifester dans ces milieux l'effet que certaines personnes produisent sur nous, donc comment « déclarer sa flamme » ou au moins quelque étincelle, autrement que par le maigre affichage d'une communauté d'idées ? Il y a la séduction par la parole, par l'écrit et d'autres signes, bien sûr ; mais montrer par exemple sa collec de brochures anars produit-il le même effet que celle d'estampes japonaises ? Blague à part, on peut en douter (5). La peur de passer pour un macho, ou à l'inverse pour une allumeuse, en faisant le « premier pas » bloque nombre d'initiatives dans des cercles à dominante très largement masculine (ce qui ne contribue pas à les féminiser), et transforme les lieux militants en espaces de réflexion davantage que de jouissance, ou du moins de libre expression des envies. On y observe la neutralité de « camarades »... alors que si nous en sommes bien entendu toutes et tous, nul ne peut se leurrer sur l'existence de préférences et désirs multiples et variés en chacun-e de nous !

Vanina

5. Pour approfondir cette question et d'autres posées ici, voir notamment le hors-série CA n° 5 : « Libération sexuelle et émancipation sociale », 4e trimestre 2000 ; « Corps, rapports sociaux et ordre moral », CA n° 113, novembre 2001 ; « Prêt à penser et bon pour cogner au menu du jour », CA n° 136, février 2004 ; « A bas la hiérarchie ! Vive l'autonomie ! », CA n° 183, octobre 2008.



## L'harmonie par le « polyamour »... et la réalité de classe

Pourquoi pas ?, le film de Coline Serreau sorti en 1977, mettait en scène deux hommes et une femme dans la trentaine ayant des relations sexuelles et vivant dans un pavillon de banlieue ensemble. Le problème des tâches ménagères était « résolu » par le fait qu'elles incombaient à l'un des hommes, l'autre jouant de la musique et la femme travaillant comme lectrice auprès d'une vieille dame. De beaux jeunes gens en bonne santé, sans rapports de pouvoir ni problème d'argent apparents, sans enfants à s'occuper, la sérénité parfaite...

Une jolie fable vantée dans des milieux citadins aisés de la France où une version américaine du « couple libre » est apparemment en vogue (Le Monde magazine du 17 avril 2010). Des trentenaires vivant seul-e-s, et œuvrant souvent dans la communication et les médias, mènent de front plusieurs relations amoureuses et sexuelles. Considérant une vie sexuelle active comme aussi bénéfique que leur vie mondaine, ils et elles établissent leurs relations sur la « polyfidélité » et la compersion (ou antijalousie) : il s'agit d'être heureux du bonheur de l'autre, et de construire des relations basées sur la confiance, le respect et le dialogue permanent, en luttant contre tout sentiment de jalousie. Cette recherche d'un épanouissement réciproque est grandement facilitée par les ressources financières que fournissent leurs activités professionnelles lucratives ainsi que par l'absence d'enfants – deux éléments maximisant l'indépendance des femmes.

A l'autre bout de l'échelle sociale, une grande majorité d'autres, désignées dans les statistiques officielles comme « familles monoparentales » parce qu'elles élèvent seules leur(s) gosses(s), n'ont ni les moyens d'une telle liberté ni le loisir de la rechercher : leurs emplois à temps partiel sous-payés et parmi les plus flexibles les condamnent à un dénuement matériel comme à un isolement affectif.

Ainsi joue, sur le terrain de la sexualité comme ailleurs, l'appartenance de classe. C'est pourquoi l'oppression patriarcale et l'exploitation capitaliste sont à combattre de front.

## Le Mandat d'Arrêt Européen (MAE) : un outil pour réprimer et museler l'expression politique

*Le Pays Basque a le triste privilège d'être un laboratoire pour l'application et l'extension des procédés répressifs. Des dizaines de militants politiques basques réfugiés en France ont déjà fait les frais du mandat d'arrêt européen. C'est au tour d'une jeune militante politique de « nationalité française » d'en être aujourd'hui victime. Et le risque est grand qu'une fois la voie ouverte, d'autres suivent.*



**A**urore Martin est une ex-responsable du parti Batasuna, interdit en 2003 par la justice espagnole (au même titre que d'autres structures indépendantistes telles que Segi, Jeunes indépendantistes révolutionnaires), pour ses liens supposés avec ETA. Mais Batasuna est autorisé en France.

Un premier mandat d'arrêt européen (MAE) délivré à l'encontre d'Aurore le 19 mai dernier par la justice espagnole avait été rejeté par la Cour d'appel de Pau, le 8 juin, pour « manque de motivation, exposé lacunaire et incompréhensible ». La justice espagnole est repassée à l'attaque en novembre. Pour ce deuxième mandat, la juridiction d'exception (l'Audiencia Nacional) de Madrid s'est voulue plus explicite en ciblant « l'activité publique et politique d'Aurore Martin entre 2005 et 2008 sur le territoire espagnol et français » (en fait, au Pays Basque sud et nord), au sein du parti Batasuna : il lui est reproché sa participation à une réunion, à deux meetings, à une conférence de presse et à la rédaction d'un article paru dans un journal édité au Pays Basque sud. Elle est accusée de ce fait de « participation à une organisation terroriste » selon le principe de « convergence idéologique » qui établit que toute structure partageant la même finalité que ETA (indépendance du Pays Basque et socialisme) soit assimilable à l'organisation armée.

Aurore a été incarcérée à Seysses-Toulouse du 9 au 16 novembre, puis laissée en

liberté sous contrôle judiciaire en attente de l'examen de ce second MAE par la cour d'appel de Pau. Bien qu'Aurore ait apporté les mêmes garanties de présentation que lors du premier mandat émis à son encontre, cette fois-ci, le 23 novembre, le tribunal de Pau a validé la demande espagnole ; et comme Batasuna est autorisé en France, la justice française a éludé l'épineuse question en ne retenant contre la militante basque que son activité « sur le territoire espagnol » ; par ailleurs, le tribunal a rejeté les arguments de la défense qui considère que le caractère politique de l'accusation constitue un motif de refus du mandat européen. Le 15 décembre, la Cour de cassation a conforté, comme on s'y attendait, le jugement de Pau.

Ainsi, c'est la première fois que la justice française accepte de remettre une personne de "nationalité française" à l'Etat espagnol pour ses activités politiques ; c'est un très grave « précédent historique qui ouvre la porte à l'Etat d'exception qui sévit en Espagne » (1). Une première qui jette un éclairage, en France, sur l'harmonisation des lois au sein de l'Union Européenne, sur l'interdiction du parti basque en Espagne et sur la liberté politique au sein de l'Union européenne.

Les procédures juridiques épuisées, Aurore est à présent sous la menace d'une arrestation imminente qui la livrera à la justice espagnole. Elle risque jusqu'à 12 ans

de prison en Espagne.

Le 20 décembre, Aurore Martin a annoncé son intention de « se cacher » pour échapper à la justice espagnole. Dans un courrier adressé au quotidien Le Journal du Pays Basque, la jeune militante explique qu'elle « n'a pas l'intention de (se) soumettre aux autorités espagnoles, ni de faciliter à la France l'exécution de (son) Mandat d'Arrêt Européen ». « Je n'ai pas d'autre choix que de me cacher pour pouvoir continuer mon activité politique au sein de Batasuna. J'ai donc décidé d'arrêter mon contrôle judiciaire et de ne plus me montrer publiquement » écrit-elle.

Dès le début de novembre, la mobilisation contre l'application du MAE, et contre la procédure MAE elle-même, s'est mise en place et, au fil des semaines, a grossi en intensité : plusieurs manifestations à Bayonne (réunissant 1000 puis 2000 personnes), de nombreux et fréquents rassemblements dans les villes et villages (avec charges violentes de la police devant la mairie de Saint Jean de Luz à l'arrivée d'Alliot-Marie), des conférences de presse, des réunions d'information, un concert de soutien.

Il y a eu de multiples prises de position émanant de personnalités et d'élus de tous bords. En effet, l'extradition programmée d'Aurore Martin a suscité un grand émoi politique au Pays Basque nord : près de 200

1 - « L'inacceptable est-il acceptable ? Bien sur que non ! Cependant l'histoire du Pays Basque nous a souvent démontré que l'inacceptable était possible : les extraditions, les multiples mandats d'arrêt européens délivrés à des dizaines de militants politiques (Segi, Askatasuna, Udalbiltza...), l'existence des législations et tribunaux d'exception à Paris et Madrid, la pratique de la torture dans les commissariats et casernes espagnoles, les partis politiques interdits, deux quotidiens fermés et ses journalistes torturés et incarcérés, les arrestations massives, la disparition et la mort de Jon Anza... Tout cela existe, cette répression est normalisée, c'est le lot quotidien du Pays Basque, des Basques. » (extrait de la lettre d'Aurore Martin, le 20 décembre 2010)

élus locaux soutiennent la jeune femme et dénoncent dans une pétition commune « l'application des mandats d'arrêt européens contre les militants politiques ». Ceux-là mêmes qui élaborent, proposent ou votent les lois, et qui sont donc responsables de l'existence du MAE, témoignent à présent de leur soutien, toutes tendances politiques confondues. Il en est de même aux niveaux du département et de la Région où les élus se sont également prononcés à l'unanimité ou à la majorité contre la remise d'Aurore Martin aux autorités espagnoles. De leur côté, les défenseurs des droits de l'Homme, au niveau français, européen et international, ont dénoncé une "entente entre Etats pour museler des opposants politiques".

Aurore Martin est condamnée pour son engagement politique, pour des faits qui entrent dans le domaine des libertés élémentaires : droits de réunion, d'expression, d'opinion. C'est une décision très politique qui intervient dans un contexte précis : celui où la gauche abertzale au Pays Basque sud, pour tendre à la résolution du conflit, s'est engagée dans une réflexion stratégique importante qui l'amène à ouvrir un processus de nature strictement politique et démocratique, excluant toute forme de violence (cf. CA n° 202). Ce feu vert à l'extradition d'Aurore, qui vient s'ajouter aux nombreuses arrestations effectuées ces derniers temps au Pays Basque, est vécue comme une provocation pure et dure

orchestrée par les gouvernements français et espagnol. La répression des Etats s'accroît car, au fond, ce qu'ils refusent, c'est le droit à l'autodétermination du peuple basque. Et ce qu'ils répriment, ce sont les expressions politiques actives en faveur de ce droit.

Aujourd'hui tout militant-e basque est en danger, demain tout militant-e politique, syndical, associatif sera menacé partout en Europe par l'extension du MAE.

Pays Basque, le 22 décembre 2010

<http://aureomartin.over-blog.com>

Le mandat d'arrêt européen, créé en 2002 sur la base d'une confiance mutuelle entre les pays membres de l'Union européenne, permet de faire fi de principes vertueux en matière d'infractions politiques. La convention européenne d'extradition de 1957 stipulait pourtant : « L'extradition ne sera pas accordée si l'infraction pour laquelle elle est demandée est considérée par la Partie requise comme une infraction politique ou comme un fait connexe à une telle infraction » (article 3). Mais à l'instar de nombreux pays, dont la France, l'Europe peut aussi déclasser le statut d'infraction politique dans le fourre-tout du terrorisme. Ainsi, la Convention européenne pour la répression du terrorisme de 1977 affirme que certaines infractions ne peuvent être qualifiées de « politiques » et permet donc l'extradition. Cet article de Jakes Bortayrou, militant du groupe politique Abertzaleen Batasuna au Pays Basque nord, est paru dans l'hebdomadaire *Enbata*, le 2 décembre 2010. Il rappelle le rôle joué par l'Etat espagnol pour élaborer et consolider la politique anti-terroriste de la Communauté européenne.

## « Il faut extraditer Aurore Martin »

Les enjeux autour du mandat d'arrêt européen contre Aurore Martin sont nombreux. Enjeux humains bien évidemment, pour la militante concernée ainsi que tout-tes ceux et celles qui pourraient l'être dans les mois qui viennent. Mais enjeux politiques aussi dont le plus évident est la pression politique sur Batasuna au moment où la gauche abertzale historique est engagée dans une évolution stratégique majeure et potentiellement menaçante pour l'Etat espagnol. Mais ce mandat d'arrêt est aussi à replacer dans l'élaboration et la consolidation de l'anti-terrorisme européen, partie intégrante de la construction de l'Europe depuis une trentaine d'année. L'Espagne y a joué un grand rôle, notamment lors de ses présidences de l'Union, pour imposer son agenda, sa vision et ses critères particulièrement sur la question de l'extradition. D'une part, afin de pourchasser et incarcérer des militant-e-s de l'organisation armée basque mais surtout pour mieux isoler ETA sur la scène internationale en étant reconvenue comme Etat démocratique à part entière, égal aux autres composantes de l'Europe et ne suscitant plus aucune défiance. Traditionnellement en droit international, l'extradition est refusée pour des infractions politiques. Toute la stratégie espagnole a donc consisté à dépolitiser les délits en question afin de rendre possible et automatique l'extradition des militant-e-s basques. L'infraction qualifiée politiquement de terrorisme (la qualification juridique étant beaucoup plus problématique) n'est paradoxalement plus politique et n'est donc plus un obstacle à l'extradition. Toutes les démocraties européennes acceptent ces critères et se reconnaissent mutuellement un caractère démocratique. Le mandat d'arrêt européen était le couronnement de cette stratégie de longue haleine.

Après le 11 septembre la qualification de terrorisme (à géométrie variable par nature) s'est considérablement étendue, mondialisée et banalisée. A la dépolitisation déjà évoquée s'est rajoutée la déshumanisation. Le terroriste n'est plus, comme le proclament les grands textes internationaux un sujet de droit. Il/elle n'est donc plus une personne humaine. Il/elle peut être abattue, kidnappé-e, mis-e au secret, séquestré-e, torturé-e, privé-e de défense, exécuté-e sans qu'aucune règle de droit soit violée. La lutte contre le terrorisme est passée du registre policier à celui de la guerre, état d'exception par définition. Les États-Unis ou Israël sont particulièrement en pointe en ce domaine et offrent des exemples quasi-quotidiens de ces évolutions.

L'Espagne, tournant résolument le dos à toute issue politique à la revendication indépendantiste au Pays Basque, a depuis le début des années 2000 franchi de nouvelles étapes encore impensables dans les décennies précédentes. Le principe de la responsabilité collective est désormais monnaie courante dans les jugements de l'Audiencia nacional (alors que celui de la responsabilité individuelle est une des bases du droit démocratique : on condamne une personne pour les faits qu'elle a personnellement commis). Le caractère terroriste attribué à l'origine à une action violente contre les biens ou les personnes s'est progressivement étendu aux idées qui sous-tendent ou inspirent ces actions même si elles sont défendues par des moyens pacifiques. L'apologie du terrorisme est susceptible d'englober désormais tout discours ou activité indépendantiste qui ne condamne pas explicitement la « nébuleuse terroriste ». D'où l'illégalisation de nombreuses organisations de la gauche abertzale, l'interdiction de quotidiens ou de radios.

Et c'est là qu'un décalage se recrée entre l'Espagne et d'autres États comme la France. Même si procédures et justice d'exception sont déjà largement à l'œuvre de ce côté-ci (Pays Basque nord) et qu'on assiste à une ré-activation inquiétante des théories de contre-insurrection élaborées au temps des colonies, les groupes Batasuna ou Segi (Jeunes indépendantistes révolutionnaires) sont considérés comme des organisations politiques, la photo d'un prisonnier de ETA peut être exhibée publiquement sans entraîner de poursuites judiciaires. Il y a là une incongruité qui fait tâche et réanime dans l'opinion publique le doute quant au caractère démocratique de l'appareil policier et judiciaire espagnol, quant au traitement de la question basque par Madrid. C'est pour en finir avec cela qu'il faut extraditer Aurore Martin. Et ce qui se fait de pire dans le royaume d'Espagne a vocation à devenir la norme dans toute l'Europe.

Jakes Bortayrou

1 - Cf. l'ouvrage d'Emmanuel-Pierre Guittet : *Antiterrorisme clandestin, antiterrorisme officiel*  
2 - Cf. *L'ennemi intérieur* de Mathieu Rigouste

# Dossier: la crise qui justifie tout

Nous entamons ici une série d'articles sur la situation dans les états européens de la crise économique qui se prolongera dans le prochain numéro. Ce dossier fait état de l'ensemble des arsenaux législatifs et des programmes de destruction des « droits du travail » qui sont menés. L'importance de ces attaques montre à quel point la dite « crise » est bien pratique pour justifier la mise au pas des travailleurs et travailleuses, la compétition mondiale entre elles et eux et l'accroissement décomplexé des profits du capital.

La guerre économique qui a été officialisée relève certes des réalités dans la gestion capitaliste des richesses produites (la course aux ressources énergétiques, la surproduction conjoncturelle de certains secteurs notamment agricoles etc.) mais elle a pour principal objectif d'accroître la marge de profit au détriment du coût de la main d'œuvre. Ce coût est évidemment constitué de la charge directe que le patronat verse aux salariés, caractérisé par la baisse des salaires, mais aussi de l'ensemble des coûts annexes à la productivité : école, santé, équipement public etc.

Le retour à l'état providence, garant de ces biens publics (appelés aussi « services publics ») dans un monde capitaliste est aujourd'hui un vœux qui n'a aucun sens. Il a représenté, un temps, une conciliation que le capital avait intérêt à concéder. Ce que montre l'officialisation de la « crise », c'est l'ouverture de la chasse !



## Au Royaume Uni

**L**e 20 octobre 2010, le gouvernement britannique a annoncé un plan d'austerité sans précédent depuis 1945. Ce plan prévoit des économies de 113 milliards de livres [128 milliards d'euros] d'ici 2015 pour réduire le déficit public de 11% environ en 2010-2011 à 1,1% en 2015. Sur cette somme, 81 milliards de livres doivent être trouvées par des restrictions budgétaires, le reste par des hausses de recettes (impôts).

Parmi les mesures annoncées par le ministre des Finances figurent :

- la suppression de près d'un demi-million d'emplois dans le service public (soit un surdouze en 4 ans)

- le report de l'âge légal de la retraite de 65 à 66 ans d'ici 2020 et une hausse des cotisations

- des coupes budgétaires de près de 20% en moyenne sur 4 ans dans les ministères (jusqu'à 30% pour certains)

- une baisse de 10% des allocations fami-

liales, pour les handicapés, jusqu'à 50% pour les aides au logement.

- une augmentation de la TVA (de 17,5 à 20%)

Jamais depuis la Seconde Guerre mondiale, la réduction des dépenses de l'État n'avait été aussi forte. Même sous Margaret Thatcher, le rythme avait été nettement moins violent. Si les budgets de la santé et de l'éducation primaire semblent moins atteints, du moins officiellement, celui de l'enseignement supérieur va être mis en pièces et les coupes budgétaires seront compensées par le triplement des frais d'inscription universitaires. Plafonnés à 3800 £ (4500 euros), les frais d'inscription universitaires pourraient grimper à des niveaux situés entre 7000 et 9000£ (10660 euros) selon les établissements suite à la décision de baisser de 40% le budget de l'enseignement supérieur. Ces hausses ont provoqué de très grandes manifestations d'étudiants et de lycéens, des occupations d'universités... et quelques actions spectaculaires (occupation du siège du parti conservateur, attaque de la Rolls Royce du

prince héritier Charles...). Ce mouvement étudiant et lycéen semble vouloir s'inscrire dans une lutte prolongée...

Moins médiatisées auront été les déclarations de plusieurs ministres annonçant la mise en place d'un nouveau système de gestion du chômage, en particulier pour les chômeurs ne touchant plus que le minimum : 300 euros par mois. Allocations transformées en « crédit universel », ces nouvelles règles permettraient de priver un chômeur de son allocation pendant 3 mois : s'il refuse une offre, 6 mois s'il en refuse deux et 3 ans s'il écarte trois offres. « Si les gens peuvent travailler et qu'on leur propose un emploi, ils doivent le prendre. C'est cela le contrat », a précisé le Premier ministre David Cameron. Si les chômeurs ne veulent pas perdre leur allocation, ils pourront aller effectuer gratuitement des travaux d'intérêt général, « 30 heures par semaine de travail bénévole, donc non rémunéré, comme le ramassage d'ordures, le balayage des rues ou l'entretien des parcs et jardins. Et ce, pendant quatre semaines »



## Crise en Europe : le cas irlandais

*L'année 2010 s'achève. En moins de deux ans, la crise "financière" est devenue "budgétaire". Le 1er semestre de 2010 aura vu en effet l'explosion des déficits publics dans tous les pays développés. Alors qu'au début de l'année, la crise grecque faisait l'actualité, celle-ci s'est brutalement effacée pour devenir en quelques semaines la crise de toute la Zone Euro et de l'UE.*

*Après la Grèce, l'Irlande est le second pays européen où un régime de choc a été imposé en échange de la mise en place d'un plan d'"aide", sous forme d'un prêt échelonné et conditionné à l'obtention de résultats conformes aux exigences attendues et à leurs effets supposés : la réduction rapide de la dette publique par l'attaque en règle contre les niveaux de salaire et de revenus des travailleurs, des chômeurs, des retraités, des étudiants... la remise en ordre des rapports de domination entre les classes autour d'une plus grande profitabilité de la force de travail et de nouvelles sources de profits par le jeu des privatisations. La crise du "modèle libéral", qui cache mal une crise capitaliste, se traduit donc par un surcroît de libéralisme dans lequel, l'arme de la dette est l'instrument de la mise au pas.*

**L**'Irlande a été le premier pays de l'UE à entrer en récession, dès 2008. Discrètement, l'État a volé au secours des banques touchées de plein fouet par l'éclatement de la bulle immobilière. Les premières mesures d'austérité n'ont pas suffi à redresser les comptes publics et pendant que les regards étaient braqués sur la Grèce (désignée comme le mauvais élève de la classe), l'Irlande, modèle du libéralisme, du nouveau capitalisme "cognitif" et de l'industrie financière triomphante, avec un budget excédentaire en 2007, plongeait à toute allure dans le creusement de ses déficits, publics et privés.

Le plan de sauvegarde de l'économie irlandaise conclu cet automne vise des objectifs intriqués les uns dans les autres. En empêchant une faillite de l'État irlandais, il s'agit certes de sauver la Zone Euro mais plus particulièrement de sauver les banques irlandaises et aussi celles – britanniques, allemandes, françaises – qui détiennent beaucoup de dettes irlandaises (banques, sociétés, État). Car, contrairement à la Grèce, la crise du "tigre celtique" est avant tout une crise "privée" du système bancaire que l'État a ensuite converti en une dette publique faramineuse : 32% du PIB ! Comme les États-Unis et l'État espagnol, c'est surtout la surproduction immobilière par une politique de distribution massive de prêts hypothécaires à des particuliers non ou pas assez solvables, qui est à l'origine de la faillite des banques. Dette énorme qui, malgré les 70 milliards d'euros engloutis, en moins de trois ans, en nationalisations/recapitalisations et rachats d'actifs pourris, ne parvenait plus à éponger les déficits abyssaux des banques (principalement en nationalisant l'Anglo Irish Bank et en recapitalisant le groupe Allied Irish Banks) tandis que les taux d'emprunt d'État sur le marché obligataire, directement reliés aux notes délivrées par les agences de notation (Moody's, Standard &

Poor's...) commençaient à s'envoler. Les banques irlandaises ont alors dû se tourner vers la BCE pour obtenir de nouveaux prêts... jusqu'au moment où celle-ci en a eu assez d'acheter des produits financiers pourris et de jeter l'argent par les fenêtres, même si cela servait à garantir le remboursement de leurs créanciers qui sont principalement, rappelons-le, les grandes banques européennes et, en premier lieu, les britanniques, allemandes et françaises.... [1]

Au cours de l'été 2010, ces pays européens, situés dans l'Eurozone ou pas, plus exposés encore que dans le cas de la Grèce, ont commencé à redouter les effets de contagion – l'Espagne et le Portugal pour leur dette publique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France pour leurs banques privées. Ce sont donc les principaux pays européens – ceux qui dirigent de fait l'UE – qui ont, avec l'aide du FMI, poussé le gouvernement irlandais à accepter un plan d'aide pour sauver ses banques et réduire sa dette publique, plan d'"aide" qui est d'un côté un plan d'austérité et de recul social et de l'autre, un ensemble de mesures contenant la forte probabilité de provoquer une récession économique durable et donc de ne pas parvenir à ses fins annoncées.

Si le modèle irlandais tant vanté ("miracle", "prodige"... ) sous toutes les latitudes est bel et bien aujourd'hui en faillite, l'autre enjeu de cette intervention massive est tout de même de sauver également un territoire de haute profitabilité pour les entreprises multinationales en Europe de l'Ouest : premier pays européen à avoir créé une zone franche (en 1958) gérée par une société d'État, pays où les impôts sur les sociétés (abaissés en 2003 à 12,5%, dans les faits souvent trois fois moins grâce à toute une série d'exceptions et de niches fiscales) et les charges sociales sont les plus bas de tous les pays de l'Ouest européen. Ainsi des centaines d'entreprises de la production

immatérielle, souvent de l'informatique comme Apple, Microsoft, Hewlett Packard, Dell, Google, Intel, Facebook, Paypal,... sont installées en Irlande pour inonder le marché européen en payant très peu d'impôts, mais suffisamment pour que cela soit intéressant pour l'État irlandais [2] : si le taux d'imposition est le plus bas de l'Europe de l'Ouest, il est calculé sur une assiette importante par rapport à la taille du pays. Pays où vivent 1% de la population de l'UE mais qui accueille 25% des investissements étatsuniens réalisés dans toute l'Union. Savoir si ce "modèle" de fiscalité compétitive entre pays européens sera maintenu en l'état a été l'un des enjeux pour les équipes dirigeantes de l'Irlande au cours des négociations avec les envoyés de l'UE et du FMI. Bien évidemment, ce modèle n'a pas été remis en cause tant il apparaît comme un pays de cocagne pour les multinationales. « Le Central Statistics Office (CSO) – l'Insee du cru – a calculé qu'en 2009 quelque 32 milliards d'euros avaient servi à rémunérer les «facteurs de production d'origine étrangère», essentiellement les capitaux. Cela représente près de 20 % du produit intérieur brut du pays (171 milliards d'euros) » [3], à tel point que la notion même de PIB n'a que peu de signification. En termes d'activité, 70% des exportations sont le fait des quelques 1500 entreprises étrangères installées dans le pays. Pis encore, les 12,5% d'imposition sur les sociétés sont l'arbre qui cache la forêt. La présence de si nombreuses entreprises multinationales pharmaceutiques (comme Amgen et Pfizer), des biotechnologies ou de logiciels informatiques, s'explique aussi et surtout par la quasi-absence d'imposition sur la propriété intellectuelle et sur les prix de transferts entre sociétés appartenant à un même groupe. Le cas Google est un bon exemple. Sa filiale irlandaise Google Ireland Limited, avec près de 2000 salariés, « gère toutes les activités de l'Europe, du Moyen-Orient et de

## Au Portugal

La crise portugaise n'a pas la même origine qu'en Irlande. Il s'agit plutôt d'un effet de la crise de 2008 dans un pays relativement pauvre, à croissance faible et aux recettes fiscales réduites. Après avoir enregistré en 2009 un déficit public record de 9,3% du PIB (et une dette totale estimée à 82% du PIB), le gouvernement socialiste portugais s'est engagé à le ramener à 7,3% cette année et à 4,6% l'an prochain, au prix de mesures d'austérité sans précédent.

Le plan d'austérité décidé par le gouvernement portugais du socialiste José Socrates est axé notamment sur une réduction des salaires des fonctionnaires de 5% en moyenne, des coupes dans les allocations sociales ainsi que des hausses dans la fiscalité. Les mesures, qui comprennent aussi une baisse des investissements de l'État, devraient brider une croissance économique déjà faible après la récession de l'an dernier. La décision gouvernementale sur l'augmentation du SMIC, qui devait passer de 475 euros mensuels à 500 au 1er janvier, a été gelée. Il est finalement passé à 485 euros (soit +10 euros/mois).

Ces mesures ne semblent pas satisfaire les créanciers et leurs analystes qui pointent l'incapacité du Portugal à faire face à l'augmentation de sa charge de dette consécutive... des doutes préalables qui avaient déjà fait augmenter les taux obligataires... Plus je doute, plus le coût augmente, plus le coût augmente, plus je doute... Un tiers de la dette portugaise est détenue par des banques espagnoles, ce qui n'est guère rassurant puisque les deux pays ne sont pas jugés entièrement fiables. Les taux obligataires ne cessent de croître. Le 14 décembre, un emprunt à trois mois a été émis à un taux deux fois supérieur au précédent, 6 semaines auparavant (3 novembre)... Le 22 décembre, le quotidien *Jornal de Negocios* annonçait que la Chine serait disposée à acheter quatre à cinq milliards d'euros de dette souveraine portugaise pour soulager la pression subie par le Portugal sur le marché obligataire.

Alors qu'une mission du FMI est en visite dans le pays et à la veille d'un conseil des ministres européen, le gouvernement a adopté le 15 décembre des mesures allant encore au-delà de ce qui avait été annoncé. Ces mesures dites de "stimulation à l'économie", qui impliqueront de modifier le droit du travail, visent à faciliter les licenciements, notamment en abaissant et plafonnant le montant des indemnités, en particulier pour les récents embauchés et les jeunes, à remettre en cause les contrats de travail, à réduire les allocations chômage, à "flexibiliser" le temps de travail...

La situation du pays risque de se compliquer encore plus en 2011, avec l'arrivée à échéance de près de 25,6 milliards d'euros de dettes, dont plus des deux tiers (19,7 milliards) au premier semestre. Un prêt de la Chine d'une poignée de milliards ne sera pas suffisant.

l'Afrique, et paye d'énormes royalties (5,4 milliards de dollars) à Google Ireland Holdings, domiciliée aux Bermudes. Ce montage, surnommé le «Double Irish», permet de ramener à presque rien le montant des impôts. Au total, Google a économisé, en toute légalité, quelque 3,1 milliards de dollars, qui, en dernier ressort, ont échappé au fisc américain. » [4] Et en diminuant les bénéfices déclarés du montant des royalties versés à la holding au titre de l'usage des brevets qu'elle détient, c'est aussi le fisc irlandais qui est perdant. Enfin, l'agence d'État chargée de faciliter les investissements, fournit également toute une série de subventions pour l'implantation et le développement des entreprises [5].

Les intentions que l'on a prêté dans la presse à quelques dirigeants européens pour que l'État irlandais modifie un peu son cadre fiscal en échange d'une « aide » se sont révélées bien peu de choses si on les rapporte aux enjeux considérables situés dans la partie immergée de l'iceberg irlandais.

## Les classes populaires en première ligne

Mais le plus important pour les catégories populaires est bien évidemment la nature des mesures sociales et économiques prises en contrepartie du plan de sauvegarde de l'économie d'un montant de 85 milliards d'euros de prêts par la Commission européenne, le FMI, la Grande Bretagne, la Suède et le Danemark, sommes qui seront elles-mêmes en grande partie empruntées sur les « marchés » (c'est-à-dire pour l'essentiel les banques européennes !), puisque ces institutions ne possèdent pas vraiment de trésor de guerre en cash, mais à un taux plus bas que celui délivré directement au gouvernement irlandais. 35 milliards iraient directement au renflouement des banques irlandaises, le reste au budget de l'État irlandais. Dans ce montant, l'État irlandais va contribuer à hauteur de 17,5 milliards d'euros, dont 12,5 milliards en faisant main basse sur les réserves de son fonds de pension pour les retraites [6], ce qui est une manière assez directe et radicale de transférer un paquet d'argent du "travail" vers le "capital"...

Les principales mesures concernent un plan d'austérité de 15 milliards d'euros en 4 ans (2011-2014), dont 6 milliards rien que pour 2011, soit le double du montant initialement prévu.

Les principales mesures sont :

- Réduction des allocations chômage et familiales de 10% à hauteur de 2,8 milliards d'euros.
- Suppression de 24.750 postes dans la fonction publique, soit près de 10% des effectifs.
- Réduction de 10% du salaire des fonctionnaires.
- Réduction de 10% du montant des retraites d'État pour les "nouveaux" retraités (à partir de 2011).

- Diminution du salaire minimum légal de 1 euro de l'heure soit une baisse d'environ 12%.

- Recul de l'âge de la retraite (66 ans en 2014, puis 67 ans en 2021 et 68 ans en 2028...)

Parallèlement, le plan prévoit un alourdissement progressif de la TVA (de 21 à 23%), ainsi que de nouvelles taxes sur la consommation d'eau (après avoir installé des compteurs chez les particuliers qui pour l'instant n'existent pas) et de charbon (pour faire plaisir aux Verts, membres du gouvernement !) et une forte augmentation des frais d'inscription dans le secteur éducatif et universitaire (les coûts annuels d'inscription dans certaines facs pourraient ainsi passer de 500 à 2000 euros) tandis que les bourses baisseront de 4%. Et aussi, augmentations des frais des transports scolaires, particulièrement en zones rurales. L'impôt sur le revenu va aussi augmenter mais surtout, de nouvelles catégories de petits salaires, à partir de 10 000 euros par an, deviennent imposables : les salaires vont baisser mais pour maintenir, voire augmenter les recettes fiscales, c'est le taux qui augmente mais aussi l'assiette qui va s'élargir... Et bien sûr l'impôt sur les sociétés ne bouge pas.

Ce plan d'urgence est une offensive de grande ampleur contre les classes populaires de l'«État libre d'Irlande». L'empressement avec lequel les gestionnaires de l'UE (c'est-à-dire ses principaux pays) ont imposé ce plan drastique est une indication supplémentaire sur l'acuité du "risque systémique" qui frappe en ce moment les pays du Vieux Continent. Il est en effet remarquable que, pour deux pays dits périphériques (la Grèce et l'Irlande) qui représentent chacun moins de 2% du PIB européen, d'aussi grandes manœuvres aient été déployées de la part des instances dirigeantes du capitalisme européen et international (FMI).

Le 3 novembre, 20 000 étudiants sont descendus dans les rues de Dublin contre l'augmentation des frais d'inscription universitaire. Au cours de cette manif, une trentaine d'étudiants ont réussi à pénétrer dans les locaux du Ministère des Finances. La police anti-émeute n'a pas tardé à réagir et à attaquer les manifestants : de violents affrontements ont opposé environ 2000 manifestants aux forces de l'ordre. Bilan : plusieurs blessés et 300 arrestations.

Samedi 27 novembre, une manifestation était appelée par les syndicats (ICTU - Irish Congress of Trade Unions). Des syndicats qui, après avoir été les principaux complices du "modèle" libéral irlandais dans le cadre de politiques concertées de "modération salariale", n'envisagent absolument pas de grève générale, se contentant de demander des coupes « plus équitables » et que le plan de redressement des finances publiques s'étale jusqu'en 2017 au lieu de 2014, sans oublier bien sûr le retour à une politique sociale de conciliation. D'autres

réseaux politiques et sociaux ont également appelé à cette manifestation, mais sur d'autres bases, notamment le mouvement "People before Profit" (lié à des groupes socialistes trotskisans et électoralistes) ou le "1% Network" (le nom vient de ce que 1% des plus riches possèdent 34% de la richesse du pays), une coalition de groupes gauchistes et anarchistes qui milite pour la grève générale et pour que ce soit les riches qui paient les frais de la crise.

Plus de 100 000 personnes se sont retrouvées pour manifester leur refus des mesures d'austérité et aussi pour dire que « l'Irlande n'est pas à vendre ». Il n'y a pas eu de vrai débordement (le cortège ne passait pas dans le quartier des banques) mais un clivage important entre les slogans et les consignes syndicales : appels à la désobéissance civile, à la grève générale, à refuser de payer la dette, et aussi des cris (« Dehors ! ») et des sifflets lors de la prise de parole de David Begg, le leader des syndicats. Sur le plan politique, c'est pour l'instant le Sinn Féin (républicain), beaucoup moins fort qu'en Irlande du Nord (les six comtés occupés par la Grande Bretagne), qui semble capitaliser un peu le mécontentement sur une ligne à la fois nationaliste et social-démocrate. La veille de la manif, il a remporté une élection locale dans le Donegal, et multiplie les interventions, dans les médias, au Parlement où il a déposé une motion de censure contre le gouvernement, dans la rue dès le 22 novembre lors d'un rassemblement s'étant terminé par une tentative d'intrusion dans le domicile du premier ministre.

## Austérité, crise et récession

Fin décembre, suite à un avis négatif des agences de notation et de l'UE, on apprenait que l'État irlandais [7], venait d'injecter pour 30,2 milliards d'euros en obligations auprès de 3 banques et 2 sociétés de crédit liées à des promoteurs immobiliers afin de leur racheter des "dettes pourries" (correspondant à 11 000 prêts) d'un montant initial de 71,2 milliards (58% de décote). Un prêt de 16 milliards d'euros serait en outre sur le point d'être finalisé en direction des principales banques en échange de leur restructuration. Ces interventions ne peuvent qu'alourdir un peu plus le coût de la dette publique.

Dans un pays où la production a reculé de 7% en 2009, où le nombre de chômeurs atteint 15% (contre 6% en 2008), où le solde migratoire redevient négatif, les mesures annoncées vont sans doute conforter le modèle exportateur basé sur une faible imposition des entreprises installées dans le pays, mais les recettes attendues ne seront sans doute pas au rendez-vous. Comme pour la Grèce ou d'autres pays prenant les mêmes décisions, augmenter la TVA de 2 ou 3 points ne change strictement rien comptablement si la consommation intérieure baisse d'autant ou de plus

encore, à cause par exemple de la baisse des salaires et des revenus et à l'inflation...due à la hausse de la TVA ! Or, la demande intérieure irlandaise s'est rétractée de 5% en 2010... Par ailleurs, le "modèle exportateur" ne garantit rien non plus dans un moment de crise européenne de stagnation/récession : récemment, l'informaticien Dell a licencié 1200 salariés et déménagé ses installations en Pologne. Près de 38000 ménages sont en défaut sur leur emprunt immobilier, soit environ 4,5% du nombre de prêts ; la chute des revenus des particuliers ne peut que faire croître ce nombre, multiplier les saisies et creuser un peu plus le déficit des banques... Un peu comme aux États-Unis, depuis l'éclatement de la bulle, un nombre croissant de propriétaires – pas les plus riches, bien sûr – se retrouvent avec un bien qui vaut maintenant moins cher que l'emprunt contracté pour l'acheter et dont le coût des remboursements n'a, lui, cessé de croître car il est composé de taux hypothécaires variables (où le taux augmente à mesure que la valeur du bien diminue). Enfin la forte croissance de l'Irlande dans la période 1994-2006 (en moyenne une croissance de 7%, soit le triple de la moyenne européenne) tenait à la fois de l'afflux d'investissements d'entreprises étrangères et des versements assez considérables de fonds structurels européens qui ont aussi permis d'accueillir les multinationales. Or ces éléments appartiennent au passé.

En outre, le taux de 5,8% imposé pour le remboursement du prêt (supérieur à celui imposé à la Grèce de 5,2%) est exorbitant – mais moins que les 10% atteints sur le "marché" avant le plan de sauvegarde – et il est à peu près certain que la dette ne pourra être remboursée, d'autant que ce plan prétend faire passer cette dette de 32% du PIB à 3%... en 3 ans, ce qui fait douter jusqu'aux plus naïfs des plus optimistes. Il est clair que le plan de sauvegarde a essentiellement pour fonction de produire un effet à court terme visant à éteindre les flammes de l'incendie... mais le feu couve par les braises sans cesse alimentées et sur lesquelles soufflent en permanence quelques pyromanes aussi invisibles que la "main du marché" des apôtres et des exécutés du libéralisme. Car si les phases récessives peuvent avoir pour objet et effet de recomposer et restructurer les mécanismes de la réalisation des profits, elles ne peuvent jamais, en elles-mêmes, au cours de leur propre séquence temporelle, produire du désendettement.

Mais, pour les propagandistes du capitalisme, c'est autant la "foi" qui compte : l'Irlande doit demeurer un modèle. Après avoir célébré en ce pays les vertus réalisées du libéralisme, source de prospérité comme chacun sait, l'Irlande sert encore de "modèle" pour la capacité de ses institutions à imposer les sacrifices nécessaires afin de "corriger" ses excès, ses erreurs et ses défaillances, et repartir de plus belle...

## En Grèce

À u printemps 2010, l'État grec prend toute une série de mesures contre un prêt de 110 milliards d'euros de l'UE et du FMI sur 3 ans. Elles visaient principalement le secteur public, ainsi qu'une hausse de la TVA. Quelques mois plus tard, cela ne semblait déjà pas suffire. Début octobre, on apprenait que la Chine avait conclu un accord avec le gouvernement grec : achat d'obligations en échange de facilités commerciales (vente de bateaux chinois, investissements facilités d'entreprises dans le pays, et donc dans l'UE...) [\*].

De nouvelles mesures ont été annoncées en cette fin d'année 2010 sur injonction du FMI et de l'UE. Elles tiennent en deux mots : baisse générale des salaires et flexibilité.

Déjà, le salaire minimum pour les jeunes a été descendu de 740 à 592 euros. La principale mesure est la remise en cause des conventions collectives, fruit des luttes ouvrières de plusieurs décennies, surtout depuis la fin de la dictature. Elle permet aux patrons de baisser les salaires et de les indexer officiellement sur la productivité de l'entreprise. L'autre nouvelle mesure est le non remplacement de 4 fonctionnaires sur 5 partants à la retraite. Enfin, les privatisations d'entreprises, les ventes de biens fonciers et immobiliers appartenant à l'État devraient s'amplifier à partir de 2011. Au terme d'une visite à Athènes de dix jours des représentants de l'UE et du FMI chargés de surveiller l'application du « plan de redressement de l'économie » du pays, ces représentants de l'UE-FMI ont assuré le 23 novembre que la troisième tranche (9 milliards d'euros) du prêt de 110 milliards consenti au pays sur trois ans en mai, « sera versée », mais après l'approbation en décembre du rapport conjoint sur le suivi des finances du pays incluant ces nouvelles mesures et le vote du budget 2011 devant intervenir le vers le 20 décembre.

Ceci étant, la Grèce s'enfonce dans une récession prévisible comme en témoigne la chute de l'activité de 4,6 % en un an constatée au troisième trimestre 2010, de loin la pire performance des 27 pays de l'Union européenne, qui donne à la crise grecque pratiquement l'aspect d'une dépression, avec en plus une inflation de 5,2% en un an. Dans ces conditions, le remboursement de la dette que les mesures d'austérité étaient censées permettre, apparaît comme complètement irréalisable...

Dans le pays, tous les jours des licenciements par vagues sont annoncés, dans tous les secteurs, du privé comme du public : dans ce cas, ce sont tous les emplois contractuels, précaires, dans l'éducation, les municipalités, les hôpitaux... qui sont supprimés. Le chômage, à environ 8% en 2008, a atteint 12,6% en septembre 2010. Et la courbe ne cesse de croître.

La loi permettant de contourner les conventions collectives devrait être votée au parlement courant décembre. Elle ouvre la voie à des accords d'entreprises et à l'individualisation de la relation salariale.

Par ailleurs, le plan de privatisations partielles, déjà évoqué au printemps, se précise, en particulier dans les sociétés publiques comme la Poste, les aéroports régionaux et l'industrie de l'armement, ensemble de secteurs où des baisses de salaires doivent intervenir dès le vote du budget de 2011, qui prévoit aussi de nouvelles coupes dans les dépenses de santé et une nouvelle hausse de la TVA.

[\*] Depuis l'an dernier, plus de la moitié du port du Pirée, le principal port du pays, est géré par le géant maritime chinois Cosco (China Ocean Shipping Company)

## Vers un krach obligataire ?

Après la Grèce et l'Irlande, les regards se tournent vers les autres pays regroupés dans le joli acronyme de PIIGS (Portugal, Ireland, Italy, Greece, Spain), sans parler de la Belgique, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Lettonie et de la Lituanie.

Le jour même de la grève générale au Portugal, le taux des obligations d'État à dix ans a franchi la barre des 7% dans la matinée avant de refluer légèrement et de rebondir de nouveau ensuite [8]. C'est un signe de méfiance de la part des créanciers de la dette portugaise sur la capacité de cet État à rembourser sa dette. L'Espagne suit la même courbe légèrement en dessous, suivie de l'Italie. Ce faisant, ces taux élevés rendent le poids de la dette de ces États, déjà lourd, encore plus cher à financer. Cette spirale s'appelle la contagion.

Le principal danger qui menace tout l'édifice se situe dans la capacité de l'UE (et du FMI) à faire face à ce rôle de prêteur et de garant de ces prêts. Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) des 16 pays de l'Eurozone, mis en place par la Commission Européenne en mai dernier a été doté de 440 milliards d'euros, somme d'ailleurs destinée à ne pas être entièrement dépensée, mais à "rassurer". Activé en juillet 2010, pour une durée de trois ans, avec la création d'une société anonyme basée au Luxembourg, le FESF n'a en fait pas d'argent en propre, c'est un fond virtuel, un mécanisme par lequel les 440 milliards d'euros peuvent être théoriquement levés sur les marchés grâce aux garanties des États de la Zone Euro. Or il est notoire que c'est là précisément que se situe la limite actuelle de la capacité d'intervention de l'UE, les États européens qui la composent, eux-mêmes endettés, n'ayant pratiquement plus aucune marge de manœuvre, exceptés 60 milliards supplémentaires garantis par le budget communautaire des 27 pays de l'UE appelé aussi MESF (Mécanisme européen de stabilité financière) et les 250 milliards prévus par le FMI. Signe de la fragilité de la Zone Euro, le 2 décembre la BCE a acheté massivement des obligations irlandaises et portugaises, démarche contraire à son mandat et à sa politique affichée, démontrant pas là que le plan de stabilité à l'Irlande et les mesures d'austérité du gouvernement portugais, à peine conclus et pas encore entrés dans les faits, n'avaient rien stabilisé du tout et qu'il fallait en passer d'urgence par des anticipations vigoureuses.

Quelques soient les montants déclarés comme disponibles, l'important à savoir est que le prochain risque sérieux de faillite d'un État européen (le Portugal, mais surtout l'État espagnol qui est un poisson un peu plus gros) se heurtera de plein fouet à

cette limite, qui pourrait alors précipiter toute la Zone Euro dans le rouge d'un dévissage "systémique", d'une faillite généralisée, d'un krach du système bancaire et de tous les avoirs garantis par les États qui s'y trouvent déposés (épargnes diverses, assurances-vie, caisses de retraites...), d'une récession brutale et d'une paralysie financière complète. La bulle obligataire menace de se transformer en krach obligataire.

Question qui se transforme en une autre : la crise de la gouvernance européenne et la nécessité d'une plus grande intégration politique. Quelle politique monétaire ? Qui décide, comment, avec quels instruments (budget de l'UE, autonomie de la BCE, statut et moyens propres de l'Eurozone...), quelles ressources financières au delà des 440+60 milliards d'euros (futur Fonds de secours permanent de la Zone Euro après 2013, fiscalité européenne, obligations européennes de la Zone Euro ?), quelles articulations entre les instances de décision européennes et les États membres, traduisant des rapports de force au sein de l'Union... La décision de pérenniser le mécanisme au delà de 2013 est prise, sans que soient précisés les moyens de le financer, même si quelques idées circulent : outre l'émission d'obligations de l'UE-Eurozone, la participation des banques privées aux futurs plans de sauvegarde...

Si ces problèmes institutionnels ne nous intéressent que secondairement, les aspects financiers (y compris la solvabilité des États, ou même et surtout les "limites" de la BCE pour se financer [9]) et les conséquences sociales de la crise économique nous importent : la remise en ordre du capitalisme et des rapports de classe qui le composent est engagée dans tous les pays du Vieux Continent puisque c'est sur la profitabilité de l'économie, des entreprises, du travail vivant, qu'en dernière instance les institutions financières misent pour garantir leurs avoirs et retirer les profits escomptés sans lesquels la machine économique sur laquelle elles amassent des milliards de dollars et d'euros perd toute raison d'être. Si les plus grandes entreprises (celles qui composent les principaux indices boursiers comme le CAC 40 en France, les multinationales), et aussi quelques petits malins, réorientent leur stratégie en fonction des pays émergents (investissements productifs, recherche de marchés...), la plupart sont insérées – et les valeurs qu'elles produisent – dans le tissu économique européen dont elles dépendent étroitement. Les mesures successives prises par chacun des États en à peine quelques mois, de même que l'extrême volatilité des indicateurs économiques, montrent que nous sommes dans un pilotage à vue, sans visibilité au delà de quelques semaines, de quelques jours, mais où toutes les décisions vont dans le même sens en obéissant aux mêmes règles : sauver le système financier

(banques privées, budgets des États), restaurer des taux de profits à des niveaux importants pour les entreprises, imposer plus de flexibilité et d'adaptabilité de la force de travail, baisser les salaires, démanteler ce qui reste de l'État-Providence, enrôler les chômeurs dans des formes de travail obligatoire, sous-payé ou même gratuit, privatiser tout ce qui reste privatisable (les systèmes de sécurité sociale, de santé, de retraites, les entreprises d'État dites "publiques", les administrations y compris, par le jeu des externalisations, dans le périmètre "régalien" de l'État : police, justice, armée...) Ce n'est qu'un début.

Face à cette menace de krach obligataire, la Chine vient de faire savoir sa disposition à voler au secours de l'UE comme elle le fait déjà depuis longtemps pour les États-Unis : en achetant de la dette publique. La BCE n'émet pas encore d'obligations, mais cela peut changer. En attendant, les États endettés savent à quel guichet s'adresser en cas de besoin. [10]. Et accessoirement contribuer ainsi à faire de la Chine, qui, il y a peu de temps encore, n'était considérée que comme l'« atelier du monde », le futur banquier du monde.

## Tournant historique, nouvelle période

Nous sommes de toute évidence entrés dans une nouvelle période de portée historique, ceci dès 2008 (crise financière, premières vagues de licenciements...) mais où ce sont les années 2010-2011 qui semblent marquer un premier point de rupture majeur avec l'explosion des dettes publiques en Europe et aux États-Unis et les mesures économiques drastiques visant à revenir sur des années et des décennies de conquêtes sociales dans tous les domaines.

La lecture de cette crise ne peut restée confinée dans la simple étude de sa logique économique (ou son absence). En terme politique, cette nouvelle période est marquée par une volonté de remise en ordre en profondeur, une redéfinition de grande ampleur des rapports de classes autour de politiques publiques visant à réduire encore et toujours le "coût du travail", les salaires et l'ensemble des divers éléments financiers rattachés, ainsi que le démantèlement de toutes les formes de rigidité de la force de travail, les garanties contractuelles et juridiques que contient encore le rapport salarial classique. Coût du travail au sens large : il faut y inclure les coûts – notamment salariaux mais pas seulement – de la fonction publique, du secteur non-marchand, subventionné, les improductifs (retraités, malades, handicapés, chômeurs et autres assistés...)

Le cadre de cet article ne permet pas de développer le propos, mais de proposer l'esquisse d'un tableau de la situation et d'émettre quelques hypothèses.

Avec le gonflement de la dette publique, les États ont pris en charge, sur eux, la résolution d'une bonne partie de la crise. Contrairement aux thèses superficielles sur le désengagement des États de la phase néolibérale, ces derniers sont au contraire au centre du jeu dans l'offensive en cours. Cette situation spécifique où l'État se retrouve au centre de l'antagonisme va structurer considérablement les luttes sociales mais aussi le panorama politique : c'est à la fois un facteur de récupération de la conflictualité dans le jeu institutionnel des partis et des élections, mais aussi un facteur d'unification, ou du moins d'homogénéisation, des mouvements de la révolte sociale. Cette centralisation de l'affrontement qui découle de la configuration actuelle, n'est pas détachable du tournant toujours plus sécuritaire, autoritaire, policier et punitif de l'action de l'État. Elle n'est pas non plus sans poser plein de problèmes, notamment celui de s'enfermer dans un face à face avec l'État qui ne mène nulle part, parce que ce type de combat – pourtant nécessaire – se place sur un terrain essentiellement défensif, et qui au bout du compte, se convertit aisément en une simple opposition au personnel politique en poste au sein de l'exécutif du moment. Alors que la crise capitaliste est quand même le signe le plus évident de la faillite d'un système, qualifié de libéral ou post-fordiste ou financier, les États européens tentent de retourner la situation à leur avantage, de faire de la crise l'argument, le prétexte, à de nouvelles offensives "libérales" pour restaurer encore plus la profitabilité du capitalisme et dessiner un nouvel ordre autour de l'assujettissement par la dette : des États "libéraux" qui imposent l'autonomie et la responsabilité de chacun après avoir transformé le plus grand nombre en leurs débiteurs à vie et à les contraindre, sous peine de punition, à une discipline du travail à tous les niveaux, appelée "employabilité" : flexibilité, précarité, polyvalence, adaptabilité, annualisation des horaires, contrats d'objectifs, salaires au mérite, individualisation de la relation salariale, salariés soumis à des évaluations constantes, à des objectifs qu'ils ne peuvent jamais tenir, contrats de travail au forfait, tâcheronnage dans la sous-traitance de l'auto-entreprise, retraites retardées et pensions en baisse, workfare (assistance conditionnelle) pour les chômeurs, pseudo stages mais vrais boulots non rémunérés pour les jeunes... et les moins jeunes puisqu'il est question de se "former" tout au long de la vie. Notons que l'argument économique, le prétexte de la dette rejoint ici parfaitement la revendication politico-juridique libérale qui veut abolir la notion de "droit sociaux", ou, mieux encore, retourner au profit de l'État, pour les rendre applicables, ces obligations appelées aussi "droits-créances".

A l'heure où sur tous les tons, journalistes économiques, chroniqueurs et éditorialistes de la "grande" presse se succèdent sur les plateaux télé et sur les ondes radio pour nous faire croire que, si nous sommes endettés, c'est parce que nous vivons au dessus de nos moyens et nous annoncer une année 2011 (et les suivantes) comme celle « de tous les sacrifices », ce qui est à l'ordre du jour est plus que jamais la reconstitution d'un rapport de force pour à la fois briser l'offensive des possédants et des gestionnaires du capitalisme et ouvrir sur une situation nouvelle, sur d'autres perspectives, celles qui laissent entrevoir la possibilité – non utopique et réaliste – de nous libérer de ce système du capital qui, non content de nous exploiter et de nous dominer, cherche littéralement nous pourrir la vie jusqu'à nous détruire, à briser les espaces de conflictualité, les résistances individuelles et collectives, à nous prendre en otage, à nous enchaîner, à perpétuité, à divers mécanismes de la dette ; dettes distinctes et cumulables, en tant que "citoyens", "salariés", "futurs retraités", "patients", "consommateurs", "chômeurs", "étudiants", "parents d'élèves", ou de "personnes dépendantes", etc.

Reconstruire un rapport de force passe nécessairement par la rupture avec les formes intégrées, bureaucratiques et inefficaces du vieux mouvement ouvrier et syndical qui, parce qu'il est le produit d'un cycle achevé (le compromis fordiste) dans lequel il servait de médiation entre les classes et parce qu'il vise la simple conservation de positions acquises dans le jeu institutionnel, ne peut être l'instrument d'un renversement de perspective. Le débordement des cadres syndicaux, et du jeu des partis institués, n'est pas la simple affirmation d'un désir de radicalité ou d'un positionnement politique intemporel et "hors sol" – qui a sa raison d'être, sa propre nécessité critique, sans pour autant être autosuffisant – mais la condition même du rapport de force à construire avec le capital et contre lui. Il est essentiel de comprendre qu'il y a corrélation étroite entre rapport de force et développement de l'auto-organisation et des formes autonomes de lutte et d'expression, d'organisation à la base, de confluence et de solidarité permettant de retrouver un sentiment de confiance, une puissance d'agir, à mesure que se récupère la maîtrise des processus de lutte par ceux et celles qui les mènent.

Le caractère international (et concrètement européen) de la crise et la simultanéité des mesures prises par les gouvernements redessinent des camps à l'échelle continentale en terme de classes aux intérêts antagoniques, font aussi exploser les frontières internes, les séparations entre public et privé, entre salariés en CDI et précaires, entre salariés et étudiants, entre "jeunes" et "vieux", etc. et mettent à l'ordre

du jour des résistances sociales sous le signe de l'internationalisme à la hauteur de l'enjeu. D'Alger à Reykjavik, de Dublin à Thessalonique, de Palerme à Leeds, ces luttes sont clairement une seule et même lutte pour la défense d'intérêts communs, contre les mêmes décideurs, qu'ils soient gérants ou possesseurs du capital, banquiers ou hommes d'État, "socialistes" ou "libéraux", de gauche ou de droite. Ce sont des mobilisations aux caractéristiques semblables, qui se déroulent dans un cadre qui a tendance à s'unifier avec un peu plus d'évidence chaque jour. Ce sont des luttes qui surgissent pour les mêmes motifs, avec les mêmes contenus explicites, les mêmes éléments subjectifs, sous-jacents, implicites et révélateurs d'une crise sociale de grande ampleur aux effets incalculables.

## Sommes-nous prêts pour affronter cette crise ? De toute évidence, non.

Cette situation implique au moins de réfléchir et d'ébaucher rapidement une actualisation, à tous les niveaux, des formes d'intervention et d'expression : coordinations, échanges d'information et d'analyses, resserrement des liens entre collectifs, noyaux, revues, mouvements, réseaux militants, regroupements ou assemblées nés de la lutte sur les retraites, confluence de toutes les réalités sociales et politiques se situant globalement dans des démarches et des perspectives proches.

Cette crise se traduit, et se traduira, par une intensification de l'exploitation et de la domination des travailleurs avec leurs corollaires : déstructuration, fragmentation, individualisation. Si nous devons miser sur des réponses collectives, rien ne laisse envisager un caractère automatique de celles-ci, ni même qu'il faille s'en remettre à une douteuse "prise de conscience" d'où tout découlerait magiquement. Au contraire, les solutions individualistes, les issues caritatives, les désirs d'être pris en charge, de déléguer à d'autres le soin de se défendre, voire même les tendances purement racistes et xénophobes à la bouc-émissariation des responsables imaginaires de la crise et de la paupérisation (les parasites, les fainéants, les étrangers, les anormaux...) peuvent se généraliser beaucoup plus vite qu'une révolte commune attendue, espérée, et générer encore plus de dépendance, d'impuissance et d'échecs.

Ce dont il s'agit est bien de dégager les éléments pratiques, visibles, praticables, accessibles, d'une stratégie permettant à la fois de refuser d'être les otages de la dette, d'affronter la crise, de lui résister, et de construire les bases rendant possible et imaginable de dépasser, de briser et de renverser le système qui l'a produite.

J.F, Le 23 décembre 2010

## 1936 : le Front populaire contre les occupations d'usines

Nous publions ici un article paru dans le numéro spécial de *Courant Alternatif* « Le Mythe de la gauche : un siècle d'illusions social-démocrates ». Le fait de revenir sur les circonstances, souvent tronquées, dans lesquelles le front populaire est arrivé au pouvoir en France en 1936 nous est apparu intéressant en ces moments où la sociale-démocratie essaye de se reconstituer une apparence « sociale » pour revenir au pouvoir.

Bien plus que de lire que cette sociale démocratie n'a jamais trahie (elle a fait ce qu'elle a toujours fait, c'est à dire gérer le capitalisme à des moments où il fallait, soit calmer les tensions, soit donner des gages sociaux pour faire passer la pilule), ce qui est intéressant dans ces mois de mai-juin 1936, c'est l'intelligence d'un monde du travail. Certaines fractions ont voté pour ce Front Populaire. Mais sans lui faire le moins du monde confiance pour quoi que ce soit. Et à peine les scrutins annoncés ils se sont mis en grève, sans directives syndicales significatives, conscients que ce n'est que par cette voie que l'on peut obtenir des choses et changer la donne. A l'heure où des collègues s'apprentent à voter pour la gauche en se pinçant le nez, les grèves de 36 nous rappellent que ce qui porte politiquement c'est la lutte, le reste n'est que spectacle !

L'espoir qu'a suscité juin 36 a été comparable à ceux que soulevèrent les événements cités plus hauts. Pendant la période où la SFIO a tenu le pouvoir parlementaire, sa politique a été de tout faire pour aboutir à un « temps de pause ». Dans le même temps, elle se positionnait devant le patronat comme la seule force capable de tenir la barre. Elle a usé de tout un appareil d'État pour réprimer ceux et celles qui débordaient la CGT dans laquelle réformistes et stalinien étaient de nouveau réunifiés aux moments des faits.[1] Cette transformation pragmatique de la social-démocratie l'a amenée, en trois ans, du « Front populaire » au « front national des Français » puis au « front de la guerre », jusqu'à ce que, finalement, avec la même assemblée qui conduisit le Front populaire elle vote les pleins pouvoirs à Pétain...[2]

### L'arrivée au pouvoir du Front Populaire : les promesses, les tactiques

Le 6 février 1934, les ligues fascistes (Croix de feu, Camelots du Roy, Action française ou organisations d'anciens combattants) firent défiler plus de 100.000 personnes dans Paris pour protester contre le renvoi du préfet de police Chiappe. Elles essayèrent de prendre l'Assemblée nationale, mais en furent repoussées par les flics. Pendant la nuit, des affrontements violents opposèrent place de la Concorde les fascistes et les policiers à de jeunes travailleurs.

Si, du côté parlementaire, les ligues réussirent à faire tomber le gouvernement radical de Daladier[3] et à imposer un gouvernement réactionnaire autour de Laval, les

*L'affrontement avec le Front populaire a longtemps marqué la culture ouvrière française. Juin 36 puis mai 68 ont revivifié un imaginaire de lutte dont les antécédents se trouvent dans la commune de 1871 ou les révoltes de 1848. Une des supercherries de la vision républicaine de notre histoire a été d'attribuer ces « révolutions manquées » à des étapes nécessaires d'une évolution sociale : les acquis sociaux. Avec les premiers congés payés, elle a drapé les luttes de « justes récompenses », comme pour mieux usurper les contenus souvent radicaux des occupations d'usines. Pendant toute cette période, le discours de la SFIO et du PC a été de combattre une situation révolutionnaire. Les syndicats ont lancé le mot d'ordre de « savoir terminer une grève ».*

jours de février 1934 ont amorcé, par la défaite des ligues, un sentiment d'unité dans la classe ouvrière.

Cette unité s'est faite sur la base assez vague de l'antifascisme mais surtout le sentiment collectif d'un rapport de force qui a certainement été le point de départ des occupations d'usines de juin 36. Suite aux

mobilisations persistantes qui ont fait suite au 6 février 34, la SFIO et le parti communiste ont tenté d'absorber ce nouveau rapport de force. Pour faire reconnaître les accords franco-russes, l'URSS se satisfaisait du gouvernement Laval en France qui y souscrivait. Si bien que pour gagner des victoires électorales et un poids parlementaire,



[1] Depuis le congrès de Tours en 1921, une scission s'était opérée entre la CGT (« réformiste ») dirigé par Jouhaux et la CGTU qui fut dirigée par des membres du PC. La réunification s'opéra en 1935.

[2] Voir l'article « 1940: les socialistes disent oui à Pétain », publié dans *Courant alternatif*, hors-série n° 2, troisième trimestre 1999.

[3] Le parti radical n'a rien à voir avec la « radicalité » de 1999. Il était radical dans le sens où, au début du XXème siècle, il siégeait à gauche au Parlement, en tenant un discours laïc farouchement anticlérical. Il a été le parti représentant les classes moyennes.

la SFIO et le PC se sont tournés vers le parti radical, représentant des classes moyennes, lui-même très favorable à ces accords entre États.

Le rôle que Blum joua, par la suite, dans la campagne pour les élections de mai 36, est assez représentatif du positionnement de la social-démocratie française. Entre le radicalisme bourgeois et le national-communisme, Blum inséra un discours politique républicain et jacobin de défense des libertés démocratiques «conquises par le peuple de France».[4] Le Front Populaire a donc regroupé le parti communiste, la SFIO et le parti radical. Les liens entre le PC et la SFIO étaient essentiellement effectués par la Gauche Révolutionnaire — dont l'animateur principal fut Marceau Pivert, avec la présence de Daniel Guérin[5], qui, depuis 1935, tentait à l'intérieur de la SFIO de développer un discours révolutionnaire de classe.

La direction syndicale de la CGT, autour du réformiste Léon Jouhaux, a quant à elle favorisé un rapprochement avec le parti radical en tenant un discours de protection des classes moyennes. Le parti communiste préconisait une alliance avec le parti radical-socialiste pour «amener au pouvoir un gouvernement populaire». L'argument paraissait léger, puisque ce parti radical s'était compromis dans un gouvernement antisocial et réactionnaire qui avait fortement entamé son prestige. Pour empêcher les classes moyennes d'être attirées par les sirènes fascistes, la SFIO déclarait vouloir les ménager par un soutien à ces mêmes radicaux-socialistes. Mais, à ce moment-là, les enjeux étaient autres. L'intérêt du parti communiste était celui de Moscou. Staline cherchait un gouvernement qui puisse appuyer les accords franco-soviétiques de l'époque contre l'Allemagne hitlérienne, et surtout les élargir au plan militaire. Ce que refusait le gouvernement de Laval. Dans cette optique, pour les stalinien, les radicaux-socialistes semblaient plus sûrs que les socialistes. Ce qui explique aussi pourquoi, lorsque le gouvernement de Front populaire tomba en 1937, le Parti communiste ne fit pas grand-chose d'autre que de permettre aux gouvernements radicaux qui suivirent, de tenir. Ainsi, une large part de la campagne ne devait se faire que sur une base minimaliste d'alliances parlementaires. En défendant le régime républicain, Blum préconisait un exercice du pouvoir dans les cadres

institués et constitutionnels. Pour les sociaux-démocrates, cette orientation se justifiait comme une politique défensive et préventive face au danger fasciste. L'antifascisme permettait ainsi d'être l'arbre qui cache la forêt, puisqu'il ne remettait absolument pas en cause le fonctionnement du capitalisme et qu'il contribuait même à son aménagement.

Les événements de mai-juin découlent du malaise provoqué par le décalage entre les déclarations politiques et l'aspiration de la classe ouvrière à une réelle transformation du quotidien. C'est à ce malaise que le gouvernement issu de la victoire électorale de mai 36[6] doit faire face. C'est ce malaise que la social-démocratie et le parti communiste allaient devoir réprimer.



## Cherche situation financière pour classes moyennes...

La victoire électorale rendait de plus en plus impatiente la classe ouvrière qui, outre le fait d'être spoliée de son travail, connaissait des brimades et une violence permanente. «Pour n'importe quelle faute, le contremaître pouvait retirer deux sous de l'heure. Certains jours, quand vous arriviez le matin, le contremaître vous disait: "Y a pas de boulot, vous reviendrez demain." Pourtant, il y avait des gars qui venaient de loin. Le lendemain par contre, il fallait rester jusqu'à 7 ou 8 heures (...).»[7] Cependant, Léon Blum ne voulait pas engager de rapport de forces: «J'aime mieux espérer que le mois de mai s'écoule sans trop aggraver une situation financière déjà effroyable»; et de préciser tout de suite l'objectif de son gouvernement: agir à l'intérieur du régime actuel. C'est le problème de savoir si, de ce régime social, il est possible d'extraire la quantité de bien-être, d'ordre, de sécurité, de justice qu'il peut comporter pour la masse des travailleurs et des producteurs. Ainsi, le dirigeant de la SFIO ne cherche ni à abolir un régime de classe ni à

l'affaiblir; il cherche au mieux à l'aménager pour le renforcer. Entre la victoire électorale et le début du mandat, les intérêts que la SFIO a cherché à protéger n'étaient pas ceux des ouvriers et des ouvrières, mais bien ceux de la finance.

## ... mais trouve détermination de la classe ouvrière

Le véritable début du formidable mois de juin commence au premier jour de mai. Alors que le 1er mai 1935 avait été un grand flop, le 1er mai 1936 allait être un grand succès. Face aux promesses de la SFIO déjà remises en cause par les déclarations de sa direction, une partie de la classe ouvrière souhaitait faire savoir que tout rapport de forces s'établirait dans la rue, et qu'elle

n'entendait pas donner carte blanche à un gouvernement qui ne respecterait pas ses intérêts. Pendant que Blum et comparses méditaient sur la situation financière, les ouvriers de l'usine Bréguet, au Havre, occupaient leur lieu de travail pour protester officiellement contre l'attitude du chef du personnel. En deux jours, ils obtiennent gain de

cause. Les métallurgistes de Nieuport à Issy, de Farman à Billancourt et de Hotchkiss leur emboîtent le pas. Le 27 mai, les usines Renault connaissent les premiers débrayages.

C'est le parti communiste qui donne le premier coup de frein, en signant des accords minables pour faire cesser un mouvement qui, dès le début le dépasse. L'Humanité du 30 mai titre sur un énorme mensonge: «Victoire chez Renault».

Ce qui vient de naître est un sentiment de force collective et une aspiration à faire changer les choses. La social-démocratie, qui souhaitait retrouver une unité pour accéder au pouvoir, se trouve coincée entre un mouvement social grandissant et une volonté de collaboration de classe.

## Les patrons leur demandent de ne pas attendre

Le Front populaire n'est même pas encore intronisé que déjà, les 4 et 5 juin, il y a un million de grévistes et que l'ensemble des usines de la région parisienne sont occupées. Marceau Pivert a assuré dans une tribune libre du Populaire, le 27 mai, que «Tout est possible»; Marcel Gitton dans

[4] Extrait du serment du meeting de la SFIO au stade Buffalo, le 14 juillet 1935.

[5] Daniel Guérin, *Front populaire, révolution manquée*, édition Babel, collection "Révolution".

[6] Les résultats des élections des 26 avril et 3 mai 1936 donnèrent la majorité à la gauche (147 élus à la SFIO, 106 au parti radical et 72 au parti communiste).

[7] Témoignage d'un ouvrier non encarté: «Tout le monde en avait marre, tout le monde a marché», Critique communiste, hors-série été 1982.



l'éditorial de l'Humanité du 29 mai, dit que « Tout n'est pas possible » et reconnaît que le programme du Front populaire n'est pas de nature à effrayer qui que ce soit.

Mais l'augmentation du nombre de grèves et d'occupations effraie le patronat. Et c'est lui qui va chercher les sociaux-démocrates pour les prier de prendre la direction du gouvernement. Ces derniers s'empresseront de le faire avec une fidélité indéfectible à la collaboration de classe. Léon Blum raconte : « Le 4 juin, je suis arrivé à l'Élysée avec mes collaborateurs vers 7 heures du soir (...) Au moment où nous allions nous retirer, M. Albert Lebrun nous a dit : "J'ai une demande à vous transmettre de la part de M. Sarraut, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, et de la part de M. Frossard, ministre du Travail. Ils considèrent la situation comme si grave qu'ils vous demandent de ne pas attendre jusqu'à demain matin pour la transmission des pouvoirs. Ils vous prient avec instance de vous rendre l'un et l'autre au ministère de l'Intérieur et au ministère du Travail dès ce soir, 9 heures, pour qu'il n'y ait pas un instant de délai d'interruption dans le passage des services. Ils ne veulent pas plus longtemps demeurer chargés d'un intérim dans les circonstances actuelles (...) Les ouvriers ont confiance en vous." (...) J'ai fait ce que me demandait M. le Président de la République, et qui, au point de vue correction parlementaire, était assez critiquable (...). Ce qui était l'état d'esprit du chef de l'État était

aussi l'état d'esprit du patronat (...). M. Lambert-Ribot, avec qui j'avais toujours entretenu des relations amicales, m'a fait toucher par deux amis communs, par deux intermédiaires différents, afin que, le plus tôt possible, sans perdre une minute, je m'efforce d'établir un contact entre d'une part les organisations patronales suprêmes, comme le Comité des forges et la Confédération générale de la production, et d'autre part la Confédération générale du travail. Sans nul doute, j'aurais tenté moi-même ce qu'on a appelé l'accord de Matignon. Mais je dois la vérité de dire que l'initiative première est venue du grand patronat. (...) La contrepartie, c'était l'évacuation des usines. Dès ce jour-là, les représentants de la CGT ont dit aux représentants du grand patronat, qui étaient à Matignon : "Nous nous engageons à faire tout ce que nous pourrions, et nous le ferons. Mais nous vous en avertissons tout de suite : nous ne sommes pas sûrs d'aboutir. Quand on a affaire à un mouvement comme celui-là, à une marée comme celle-là, il faut lui laisser le temps de s'étaler. Et puis, c'est maintenant que vous allez peut-être regretter d'avoir systématiquement profité des années de déflation et de chômage pour exclure de vos usines tous les militants syndicalistes. Ils n'y sont plus. Ils ne sont plus là pour exercer sur leurs camarades l'autorité qui serait nécessaire pour faire exécuter nos ordres." Et je vois encore M. Richemont, qui était assis à ma gauche, baisser la tête en disant

:"C'est vrai, nous avons eu tort." Voilà quel était l'état d'esprit de Matignon (...), au moment où j'ai pris le pouvoir. Qu'est-ce que je devais faire ? »[8]

## Les accords de Matignon : 7 juin 1936

Pour hâter au plus vite les négociations, Léon Blum, intronisé président du Conseil le 6 juin 1936, réunit dès le lendemain une délégation de la Confédération générale du patronat français (CGPF) et des représentants de la CGT, dont 4 sur 6 étaient socialistes. Il y avait alors un million et demi de grévistes. Blum annonça que des réformes allaient être entreprises par la voie législative (contrats collectifs, congés payés et semaine de 40 heures), mais qu'il restait à fixer les clauses générales des contrats collectifs[9] et à résoudre les revendications de hausse des salaires.

Le patronat a admis immédiatement l'établissement de contrats collectifs de travail garantissant la liberté syndicale, s'engagea à ne prendre aucune sanction pour fait de grève et à revaloriser les salaires de 7 à 15%.

De son côté, la CGT accepta la proposition patronale de faire élire des délégués ouvriers dans tous les établissements de plus de 10 salariés, et d'exercer le droit syndical sans qu'il ait pour conséquence des actes contraires aux lois. Elle s'engageait en outre à demander aux grévistes de reprendre le boulot.

[8] Extraits de la déposition de Léon Blum devant la cour de Riom, février 1942.

[9] Ce qui est aujourd'hui les conventions collectives.



Le lendemain, la presse de gauche se dépêcha de faire reprendre le travail comme les accords de Matignon le prévoyaient. L'Humanité titrait : « La victoire est acquise! »

Mais le mouvement de grève, au lieu de refluer, s'intensifia les jours suivants. Et alors que, précédemment, de nombreuses occupations avaient repris les revendications du Front populaire (congés payés, semaine de 40 heures), les occupations qui continuèrent ou débutèrent après les accords de Matignon portèrent sur des revendications moins précises, mais davantage axées sur une transformation du quotidien. On pouvait lire devant Renault-Billancourt: « On a fait des soviets pour moins que ça. »

Une semaine après les accords, il y avait deux millions de grévistes.

## Des occupations joyeuses et déterminées

Dans les usines, il y avait un air de fête. Jeux de cartes, chants, concerts, théâtre... Une joie de lutter qui marqua les consciences collectives ouvrières. Les grèves touchaient les mines, l'automobile, le textile, le bâtiment, l'alimentation, et surtout, phénomène important dans l'histoire de la classe ouvrière, le monde des employés : les grands magasins, les compagnies d'assurances, les maisons de haute couture, les cafés, les théâtres, les cinémas et les grands cabarets. Les dirigeants des petites et moyennes entreprises, abasourdis de voir, pour la première fois, leurs « maisons » si familiales tenues par des grévistes, paniquèrent et demandèrent qu'on les évacue manu militari, pour faire respecter le droit de propriété. Les préfets de Salengro, ministre de l'Intérieur du Front populaire, ne parvinrent ni à arbitrer ni à imposer la négociation dans les plus petites entreprises, au point que Daladier, ministre de la Défense, rameuta quelques régiments. Mais, tout en suscitant de sérieuses inquiétudes au sein des classes moyennes et de leurs représentants, les grévistes rencontrèrent la sympathie de nombreuses autres couches sociales : les petits commerçants se montrèrent souvent généreux dans les collectes organisés à l'intention des grévistes ; des dirigeants de l'Église évoquèrent les déficiences de l'ordre social établi[10] ; des flics affirmèrent qu'ils ne rentreraient pas dans les usines occupées. En quelques semaines, la classe ouvrière, par sa détermination, imposa des conditions favorables à un mouvement révolutionnaire. Dans ses souvenirs, Marceau Pivert écrivit : « Oui, tout était possible ! Un prolétariat en pleine action, une paysannerie compréhensive, des intellectuels et des techniciens dévoués à la cause du peuple, des anciens combattants ardemment pacifistes et révolutionnaires, des petits boutiquiers empressés au service de

la solidarité ouvrière, des hommes du rang, dans la police et dans l'armée, en absolue communion d'idées avec les combattants antifascistes, un mouvement syndical brusquement dressé sur ses jambes et se révélant à lui-même sa force, son efficacité, que n'avions-nous entre les mains ? »

## Il faut savoir terminer une grève

Le 11 juin, alors que, selon des rumeurs, de nombreux ouvriers discutaient de sortir en masse des usines, puis de les remettre en route, Thorez affirma, au cours d'une assemblée d'information des communistes de la région parisienne : « Nous n'avons pas encore la sympathie et l'appui de la grande majorité des travailleurs des campagnes. Nous risquerions même, en certains cas, de nous aliéner quelques sympathies des couches de la petite bourgeoisie et des paysans de France. » Et il prononça les mots décisifs : « Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction a été obtenue. Il faut même savoir consentir au compromis. »

Tout comme de Gaulle fera appel en 1968, aux CRS de province et aux chars, le gouvernement de Front populaire achemina des pelotons de gardes mobiles vers la région parisienne. Au même moment, il faisait saisir le journal des trotskistes La Lutte ouvrière qui titrait sur la largeur de sa première page : « Dans les usines et la rue, le pouvoir aux ouvriers ».

Pourtant, pendant la seconde quinzaine de juin, les grèves sur le tas continuèrent à faire boule de neige jusqu'à toucher des ouvriers agricoles, notamment dans les grandes fermes du Bassin parisien.

Mais les grèves refluèrent ensuite et Salengro, encore tout effrayé, put assurer le 26 juin : « Ainsi s'achève, sans une goutte de sang, le plus formidable conflit social qu'ait connu la République ». Et quelques semaines plus tard, pendant l'accalmie des congés payés : « Si demain des occupations de magasins, de bureaux, de chantiers, d'usines, de fermes étaient tentées, le gouvernement, par tous les moyens appropriés, saurait y mettre un terme. »

## Après l'été des congés payés, des occupations reprennent

Daniel Guérin le souligne[11], les nouvelles occupations eurent partout une cause très précise : face au patronat qui violait ou détournait à qui mieux-mieux les nouvelles lois sociales, les travailleurs ne virent pas d'autre moyen, pour imposer, dans le cadre de l'atelier le respect de leurs conquêtes, que de riposter par la tactique qui avait fait merveille en juin.

Le 29 septembre, Blum adjura la classe ouvrière de lui épargner l'emploi de la force. Une semaine après, il passa à l'acte : 250 flics forcèrent la porte de la chocolaterie des Gourmets, à Paris, et après une dure bagarre en expulsèrent les occupants. Un précédent redoutable était créé.

Ainsi, le pire fut de faire croire aux travailleuses et aux travailleurs que le gouvernement de Front populaire, à direction socialiste et participation radicale, était en quelque sorte leur gouvernement. Comme l'a souligné Trotski[12], les ouvriers furent de ce fait incapables de reconnaître l'ennemi, car on l'avait déguisé en ami. Ou, comme l'écrit Daniel Guérin : « Les chefs [de la social-démocratie] entourèrent le pouvoir bourgeois d'un écran qui dissimula sa véritable nature, le rendit méconnaissable, donc invulnérable et indestructible. Parce que les leaders prestigieux s'étaient installés dans un certain nombre de bureaux ministériels, l'illusion fut de répandre que cet État n'était plus un État de classe, mais un État providentiel. » La classe ouvrière fut de cette façon détournée de l'objectif de se sauver elle-même, de dépasser le stade d'une grève générale avec occupations d'usines purement revendicatives pour la transformer en grève gestionnaire et rechercher une forme d'auto-organisation.

Jérôme (Strasbourg, septembre 1999)

[10] Ainsi Mgr Verdier, cardinal archevêque de Paris

[11] Cf. Daniel Guérin, *op. cit.*

[12] Trotski, « L'heure de la décision approche », *La Lutte ouvrière*, 6 janvier 1939.



## SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE ET LES TRAVAILLEUR-SE-S SAHRAOIS !

Jusqu'au 26 février 1976, le Sahara Occidental était une colonie espagnole.

L'Espagne, en tant que puissance colonisatrice, va, à cette date, abandonner l'administration du Sahara Occidental au Maroc et à la Mauritanie, leur « vendant » ainsi en quelque sorte le territoire et le peuple sahraoui.

Le Maroc et la Mauritanie vont immédiatement occuper militairement le territoire (la Mauritanie en partira très vite), soumettant la population civile, opposée à l'occupation et revendiquant son droit à l'autodétermination, à des détentions, à des tortures, aux pillages et aux disparitions (depuis 1945, des centaines de sahraouis sont portés disparus).

Le 27 février 1976, La République Démocratique Arabe Sahraoui est proclamée, plus de 80 pays l'ayant reconnue.

Le front Polisario (Front Populaire pour la Libération de Seguia el Hamra et Rio de Oro) s'organise et commence à lutter sur divers fronts : il se charge de la gestion précaire des camps de réfugiés et commence une lutte de libération qui va durer 16 ans. Parallèlement, il entame un combat diplomatique pour défendre son droit à l'autodétermination dans tous les forums internationaux.

En 1991, un cessez le feu est proclamé par le Front et un Plan de Paix pour le Sahara, approuvé par l'ONU et l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), prévoit l'organisation d'un référendum d'autodétermination où le peuple sahraoui pourrait décider librement de son avenir...

Près de 20 ans après, le référendum n'a toujours pas eu lieu, le Maroc n'ayant pas respecté les résolutions lui ordonnant de le mettre en place.

L'ONU a bien essayé d'aménager le Plan de Paix, en proposant notamment un statut d'autonomie sous souveraineté marocaine durant cinq ans, ce avant l'organisation d'un référendum d'autodétermination, où voteraient tous les résidents, marocains inclus. Le Front a accepté ce nouveau plan, le Maroc a refusé, considérant que le Sahara Occidental nécessite une solution uniquement « dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité du Maroc ».

**Le Sahara occidental connaît depuis des décennies une situation de quasi isolement médiatique qui permet ainsi à l'Etat marocain d'organiser une répression féroce et la spoliation des terres du peuple sahraoui.**

**Des conséquences terribles pour les travailleur-se-s**

L'abandon par l'Etat espagnol et l'occupation immédiate par le Maroc a renforcé le pillage des ressources naturelles (c'est sur ce territoire que l'on trouve les mines de phosphate les plus importantes au monde et la côte possède d'énormes réserves de gaz et de pétrole) et l'exploitation accrue de la classe ouvrière sahraoui.

On comprend ainsi mieux les intérêts qui se cachent derrière l'occupation du Sahara occidental par le Maroc : intérêts étatiques doublés d'intérêts capitalistes, puisque de nombreuses multinationales y sont aujourd'hui implantées.

Les salarié-e-s des anciennes entreprises espagnoles (comme par exemple l'usine de phosphates Fosbucraa, plus grand centre industriel de l'ancienne colonie espagnole, mais aussi l'entreprise Tejados y construcciones, Montajes Nervion, ...) subissent des discriminations et les retraité-e-s, veuves, invalides... tout comme les ex fonctionnaires de l'Etat espagnol, ont été abandonné-e-s par l'ancienne administration coloniale. Les fonctionnaires marocains, quant à eux, sont payés deux fois plus que les sahraouis. Également, la plupart des travailleur-se-s sahraouis ont vu leurs salaires gelés.

Le peuple sahraoui, pour fuir la répression et la pauvreté, se voit contraint à l'exil vers des camps de réfugiés situés dans le désert algérien, ou contraint-e-s au chômage pour ceux et celles qui vivent dans les territoires occupés.

A cela, il faut ajouter une politique de colonisation du territoire sahraoui : les colons marocains sont incités à venir s'y installer, ils/elles vivent dans des quartiers spécifiques et l'eau, l'électricité, les produits de pre-

mière nécessité (huile, viande, sucre...) leur sont distribués gratuitement...

Les emplois créés le sont pour les occupants marocains ; ainsi, dans les mines de phosphates de Vou Craa, 1600 sahraouis y travaillaient en 1968 et, sur les 1900 travailleurs actuels, seuls 200 sont sahraouis.

**El Aïun, symbole de la lutte du peuple et des travailleur-se-s sahraouis**

El Ayun est une ville sous occupation marocaine, puisqu'actuellement, il y a 9 marocains pour un sahraoui. L'armée est partout, la police est omniprésente et la répression féroce : enlèvements, manifestations durement réprimées, emprisonnements, (600 prisonnier-e-s ont disparu au cours de ces 30 dernières années), procès inéquitables... ce qui n'empêche pas les sahraouis de se battre quotidiennement pour faire respecter leurs droits en tant que peuple et en tant que travailleur-se-s.

Le 2 août 2010, la CSCT (Confédération Syndicale des Travailleurs Sahraouis) a convoqué une grève générale pour protester contre la politique d'appauvrissement et de ségrégation imposée par le Maroc, le pillage des ressources naturelles sahraoui et la non-organisation du référendum d'autodétermination.

Après 9 semaines, devant la répression et le harcèlement policier constant dont ils/elles faisaient l'objet, 20 000 sahraouis ont décidé de s'installer à l'extérieur de la ville, dans un camp de toiles appelé « campement de l'Indépendance », tout en demandant la protection de l'ONU.

La réaction de l'Etat marocain ne s'est pas fait attendre : lundi 8 novembre, le jour-même de l'ouverture de nouvelles négociations entre le Front Polisario et le Maroc sous l'égide des Nations Unies, les autorités

marocaines ont sauvagement réprimé le mouvement : le campement a été encerclé puis incendié et détruit, les occupant-e-s ont été tabassés-e-s, de nombreux viols et assassinats ont été perpétrés.

Difficile de compter les victimes comme le souligne Sidi Ahmed Eddia, secrétaire général de la CSTS : « On ne sait pas combien sont mort-e-s... on a vu 25 morts dans un des points d'eau du campement... et de nombreux autres corps brûlés, Hier un ami me disait qu'il sortait de la fumée de la zone de Saghia el Hamra. Ce devait être ça...mais ce qui est sûr c'est que le gouvernement agit de façon à ce qu'il n'y ait pas de témoin... »

Le 29 novembre, après ces exactions, ce sont les « étudiant-e-s sahraouis qui sont violemment agressés-e-s à l'arme blanche par les étudiants marocains... des dizaines de blessés-e-s seront dénombrés-e-s.

Face à cette négation des droits élémentaires du peuple et des travailleur-se-s sahraouis, dans l'état espagnol (associations de jeunes de Cantabrie... municipalités, responsables politiques...), au niveau de l'Europe (proposition de résolution du parlement européen), dans l'Etat français, (un collectif s'est constitué, des manifs ont été convoquées...) des voix s'élèvent contre la politique coloniale et répressive de l'Etat marocain au Sahara Occidental.

Mais surtout, il faut souligner que, si l'appel de Sidi Ahmed et de la CSTS à la solidarité internationale a été entendu par bon nombre de syndicats (la confédération catalane COS, le syndicat du Pays Basque LAB, la Fédération Syndicale Mondiale FSM, la CGT française, la CGT espagnole, l'UGT, CC OO,...), beaucoup restent encore silencieux et le resteront sûrement car trop engagés dans un syndicalisme de gestion et de compromis

A nous donc, syndicats de classe et de lutte, de porter le combat du peuple et des travailleur-se-s sahraouis dans nos pays respectifs, au sein de nos syndicats, de nos entreprises, dans la rue... pour une véritable solidarité internationale. ---

## CLEVELAND CONTRE WALL STREET

de Jean Stéphane BRON  
(Suisse, France 2010)

*Ce film nous replonge dans l'affaire des subprimes, liée à la crise financière internationale et responsable de la ruine et de l'expulsion de millions de familles, en majorité noires, (des milliers dans l'Ohio) et comme le rappelle Barbara Anderson, présidente de l'association de défense des victimes de cette gigantesque escroquerie, dépourvues des connaissances minimum pour débusquer celle-ci à travers les belles promesses des courtiers. Il y a donc bien dans cette entreprise frauduleuse une éhontée «exploitation de classe»-exploitation de la misère et de l'ignorance.*

**L**a forme du procès fictif, se substituant au procès réel que la ville de Cleveland voulait tenter aux 21 banques responsables des saisies immobilières, est particulièrement efficace pour démonter les différents aspects du scandale. Se présentent à la barre en alternance les victimes-ouvriers de base, souvent dans le



bâtiment, et pourvus de familles, enchaînant les travaux mal payés et précaires, et les responsables du système comme Michael Osinsky, trader raté et inventeur d'un logiciel vendu dans le monde entier qui a permis l'extension de l'arnaque... qu'il déplore. Ce témoignage est d'une force inouïe puisqu'un de ceux qui se sont enrichis démesurément (d'après lui en 2003 les profits de l'opération pour Wall Street se sont élevés à 1000 milliards de dollars) en vient, devant l'ampleur de la catastrophe humaine, à souhaiter des garde-fous aux ravages du capitalisme...

La pratique des deux avocats : celui de la défense des banques, Keith Fisher, et celui des victimes, Josh Cohen, ce dernier d'une générosité et d'un charisme réconfortants dans cet étalage de misère et de turpitudes, est mise en scène de façon très pédagogique : pour le premier, l'habileté rhétorique de l'énoncé des questions –évitant le centre brûlant du conflit-et l'exigence de réponses, de la part des témoins limitées à oui ou non, réduit le champ de l'expression de la plainte, de la configuration du dommage et de la complexité des responsabilités, mettant l'interlocuteur dans l'embarras.

L'intervention d'un conseiller municipal est intéressante, qui chiffre le coût, supporté par l'argent public, de la garde, et du nettoyage des maisons abandonnées devenues squats ou parkings à épaves. Elle n'ôte rien à la critique de la politique de la ville formulée par un membre du jury lors de la délibération finale : voyant la

marque des choses la mairie de Cleveland aurait dû intervenir et s'opposer à cette ruée des financiers vers les plus pauvres.

Faisant fond sur la crédulité de ceux-ci, on a atteint des combles : une maison coûtant 26 000 dollars, se voit estimée quelque temps après à 40 000 pour l'ouverture d'un crédit, puis un peu plus tard à 71 000... On réussit à persuader des expulsés à se réengager sur un autre emprunt pour une autre maison. Certains des plaignants ont contracté des crédits sur plusieurs maisons à la fois !

Le représentant de Washington dédouane le gouvernement quant à la procédure de titrisation (reventes en bloc à des actionnaires d'un paquet de crédits) mais rappelle que le déclenchement des opérations a été la campagne nationale pour l'accès des Américains à la propriété.

Le court extrait final sur Obama serrant la main de Barbara et s'engageant solennellement à mettre au pas les escrocs et les faire passer en jugement prend un relief singulier dans le contexte actuel.

De tels films, à la fois documentaires et fictions, sur des sujets cruciaux qui au-delà des USA touchent au fonctionnement du système néo-libéral participent efficacement à la compréhension de celui-ci et au développement des résistances et offensives à lui opposer.

Marie-Claire CALMUS

## DIVORCE A LA FINLANDAISE

de Mika Kaurismäki  
(Finlande 2009)

*La crudité de la description des invraisemblables contradictions amoureuses provoque, tout au long de ce film, un rire libérateur : c'est bien cela, nous sommes manœuvrés par des affects et des pulsions inconciliables, et dans ce fatras, nous nous démenons pour souffrir le moins possible, insoucieux de ce que nous faisons subir à autrui.*



**L**à où nous croyions ne plus aimer nous aimons encore, là où nous nous inventons d'autres liens, ils ne résistent pas à l'usage...et la jalousie que nous croyions impensable en une fin d'amour, réapparaît et nous

entraîne dans sa danse infernale.

C'est un film très courageux, très captivant aussi par son rythme endiablé, sa lucidité aigüe, et l'humour des situations et propos que celles-ci génèrent.

Confronté à cette épreuve

de vérité, le spectateur sort de là en meilleure forme, dégrassé et réconcilié avec la vie, et au-delà de tant d'aléas et de contorsions, avec les sentiments.

Marie-Claire CALMUS



## Appel contre le fichage en psychiatrie

### Les services de renseignement décomplexés

Le 9 novembre, des militants de Seine-Saint-Denis ont été surpris de recevoir à l'adresse électronique de leur collectif du Réseau d'Education Sans Frontière, le mail d'un lieutenant du service territorial de renseignement du département (93), attaché à la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris, demandant ni plus ni moins des informations sur une réunion à venir, organisée à la Bourse départementale du travail de Bobigny. Il s'agissait d'une session de formation sur les Roms et les actions à mettre en œuvre pour éviter leur expulsion.

Voici ce mail : « Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire pour vous demander un complément d'information quant au cycle de formation que vous organisez prochainement sur Bobigny. En effet, il me semble qu'une première session aura lieu sur le thème Solidarité Roms : « Que faire ? » Le samedi 20 novembre prochain. J'aurais voulu savoir sur combien de participants vous tablez pour l'occasion. De même, pourriez-vous m'informer de la teneur des autres sessions à venir ? En vous remerciant, je vous souhaite une bonne journée, bien cordialement ».

Les militants de RESF-93 ont été plus que surpris. Ils ont décidé de rendre public cet épisode de leur militance. Les informations sur les sessions de for-

mation s'adressent aux membres du réseau et ne sont diffusées que sur une liste interne. Que cette liste soit surveillée et qu'il y ait parmi les inscrits au Réseau des personnes qui n'ont pas pour principal souci la défense des sans-papiers n'étonne évidemment personne. Mais la stupéfaction vient d'ailleurs comme l'écrit un membre de RESF-93 : « Le fait de nous écrire directement comme ça montre une banalisation de leur démarche. Comme s'ils trouvaient normal de nous surveiller, comme s'ils essayaient de faire passer leurs pratiques pour quelque chose d'ordinaire... nous voyons dans ces tentatives une volonté de nous habituer à cette surveillance active et permanente du mouvement social, hier un peu artisanale, aujourd'hui électronique. La société de surveillance se banalise, vise à obtenir l'acquiescement au moins tacite des citoyens, voire requiert maintenant une participation active à leur propre surveillance ».

A noter que cette pratique décomplexée des flics est quotidienne au niveau des partis politiques, syndicats et autres associations reconnues. A la différence de RESF-93, les responsables de ces structures répondent sans réserve à ces demandes de renseignements. C'est logique, ils font partie du même monde...

Le mois dernier nous avons évoqué le projet de réforme de la loi de 1990 sur les soins psychiatriques sans consentement qui pourrait aboutir à un enfermement des malades non pas en institutions mais chez eux avec tout l'attirail de la technologie sécuritaire de géolocalisation. Au niveau institutionnel nous avons depuis appris que le Conseil constitutionnel a censuré cette loi 20 ans après ! Rappelons que l'hospitalisation sous contrainte peut se faire soit à la demande d'un tiers (parents, proche) soit sur décision administrative du préfet ou du maire, motivée par la sécurité des personnes et de l'ordre public. La prolongation d'une telle hospitalisation se faisait grâce à un certificat médical rédigé par un médecin-psychiatre agréé par l'administration pour une durée maximale d'un mois mais renouvelable par périodes successives. Le Conseil constitutionnel a décidé que lorsque l'internement d'une personne se faisait à la demande d'un tiers, il ne pourra pas être prolongé au-delà de quinze jours sans l'intervention d'un juge. A noter que ce Conseil constitutionnel a donné au Parlement 8 mois pour proposer et voter une nouvelle loi...

Le fichage en psychiatrie est une réalité décrite par Olivier Labouret, psychiatre hospitalier, dont nous avons repris les grandes lignes sous cette rubrique le mois dernier.

Mais ce fichage a connu et connaît des résistances, certes minoritaires mais notables, depuis début 2007. Un appel national a été lancé à deux occasions par les 4 syndicats de psychiatres d'exercice public puis par l'ensemble des médecins hospitaliers afin de boycotter le diagnostic « CIM-10 » constitué de codes, se voulant précis, de toutes les maladies psychiatriques répertoriées. C'est ainsi que des praticiens ont refusé purement et simplement de renseigner ce diagnostic, d'autres ont entré des diagnostics non discriminants (« trouble mental » sans précision, « examen psychiatrique général »). Mais ce boycott qui se poursuit par endroits est resté minoritaire car il s'est heurté à 4 menaces dis-

suasives (verbales, disciplinaires pour non-respect des obligations de service, budgétaires et salariales), menaces qui, soit dit en passant, sont du même type que celles subies et suivies de faits par les désobéisseurs dans l'Education nationale. Une autre action a lieu aussi pour faire valoir le droit d'opposition des patients à leur propre fichage. Cette action reprend ce que fait le Collectif National de Résistance à Base Elèves et dure déjà depuis plus d'un an dans le Centre Médico-Psychologique d'Auch où exerce Olivier Labouret. Il s'agit d'une lettre signée par 24 patients (stabilisés, non psychotiques, susceptibles de recevoir l'information et de comprendre les enjeux du fichage de leurs données personnelles), rédigée en partie par certains d'entre eux et adressée au Médecin responsable du Service d'Information Médicale du Centre Hospitalier du Gers. Après avoir évoqué leurs motifs légitimes d'opposition, ces patients, sous couvert de leur médecin, demande à l'institution de « respecter sans délai et définitivement notre droit légitime d'opposition à l'informatisation de nos données personnelles en psychiatrie ». Alertée, la CNIL n'a jamais donné signe de vie ; quant au destinataire de la lettre, il a pour l'instant botté en touche.

Isolé pour l'instant, ce psychiatre a décidé de lancer un appel à la constitution d'un Collectif National de Résistance à l'Informatisation des Données Personnelles en Psychiatrie (CNR-IDPPsy). Il invite les associations d'usagers à faire valoir leur droit d'opposition à cette informatisation à l'image de cette action menée à Auch en s'appuyant sur une argumentation en 4 points : risque d'atteinte aux libertés individuelles, confidentialité non garantie, finalité non déterminée, diagnostic discriminatoire.

Olivier Labouret : « Le fichage des patients en psychiatrie » - 17 novembre 2010 - « Appel contre le fichage en psychiatrie » - 23 novembre 2010 - publiés sur le site : ldh-toulon.

## Fichage dans l'Éducation nationale

Dans les écoles, nous avons évoqué plusieurs fois le fichier « base élève » et les luttes contre sa mise en place qui perdurent même si elles ont de plus en plus des caractères juridiques. Il faut dire que les désobéisseurs ont subi et subissent encore la répression. Nous reviendrons sur toutes ces résistances et ce projet du pouvoir dans notre prochain hors série concernant l'éducation.

Actuellement, c'est à l'occasion de son entrée en maternelle ou en primaire qu'un enfant est immatriculé. L'administration lui affecte un matricule INE (Identifiant National Elève) qui dépend de son nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance. On peut déjà remarquer qu'un enfant nouvellement scolarisé, qui n'a donc pas d'INE, à 6, 7, 8... ans est vite repérable. C'est ainsi que les enfants de parents sans papiers peuvent et sont repérés. Tous ces INE vont se retrouver dans un répertoire national des identifiants élèves qui remplacera la Base nationale des identifiants élèves actuelle pour des raisons d'efficacité dans le repérage des enfants. Ce répertoire fonctionnera comme un annuaire fonctionnant dans les deux sens : L'administration entre un nom d'enfant et sort son INE (s'il existe) ou entre un INE et sort l'identité de l'enfant. Base élève premier degré enregistre aussi les identités, adresses, ... des représentants légaux de l'enfant, ses activités périscolaires, son cursus scolaire. Ces données seront évidemment mises à jour à chaque nouvelle année scolaire.

Au collège, le logiciel Sconet joue un rôle analogue mais avec des applications numériques beaucoup plus importantes : gestion des bourses, de l'absentéisme – suivi des élèves décrocheurs et dans un futur très immédiat le suivi de la validation des compétences. Bien évidemment toutes ces données sont nominatives. Depuis plusieurs années, les élèves des collèges, lycées, enseignement supérieur ont un identifiant, mais cet identifiant n'est pas pour l'instant national mais académique. Un élève ou un étudiant qui change d'Académie ... change d'identifiant et les données sur Sconet sont connues pour ne pas être à terme fiables (elles le sont pourtant ponctuellement). A noter que pour l'instant il n'y a pas eu de lutte contre « Sconet ».

Comme nous pouvons nous en douter le ministère de l'Éducation

nationale a la ferme intention de généraliser l'INE à tous les élèves, de la maternelle aux études supérieures. Il est fort probable que les enfants fichés par Base-élève garderont à leur entrée au collège leur matricule.

Evoquons maintenant brièvement le livret personnel de compétences (LPC pour les intimes). D'après la circulaire de la préparation de la rentrée de septembre 2010, tous les collèges doivent disposer aujourd'hui d'une application numérique appelée LPC sous environnement « Sconet ». C'est ainsi que sont cochés par les enseignants ou la direction du collège (car certains profs refusent, d'autres cochent tout) les items du socle commun des compétences. A la fin de l'année scolaire 2011, les livrets seront édités et remis aux familles. Un module propre à l'école primaire devrait être généralisé à la rentrée scolaire 2011 afin que du cours préparatoire à la classe de troisième du collège les parents et les enseignants suivent la validation des connaissances et compétences de ce socle commun.

Et après ? C'est-à-dire au lycée ... Là, il y a un autre livret de compétence qui est actuellement au stade expérimental. Il a été prévu par « la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ». D'après une circulaire du 18 juin 2010, ce livret expérimental va inclure le LPC parce qu'il recense les compétences acquises en formation initiale. Il va aussi contenir les compétences en dehors du champ scolaire (réalisations et engagements des jeunes hors des établissements scolaires, expériences de découverte des voies de formation et du monde professionnel). Beaucoup d'observateurs pensent depuis le début que ce livret de compétences sera directement connecté, entre autres, aux services de Pôle emploi. C'est dans ce cadre que l'Académie de Nantes vient d'instaurer « l'espadon » (ESpace de PArtage des DONnées) qui sous prétexte d'insertion des élèves au sortir de la scolarité, se propose de faire circuler les données confidentielles issues de Base élève et de Sconet auprès de ses partenaires en charge de l'insertion et de la formation ! L'Éducation Nationale est en train de construire un outil informatique de fichage de tous les élèves, outil partagé ... avec et au service du patronat. Nous y reviendrons plus en détails.

## Commerce de fichiers

Cela fait belle lurette que les fichiers se vendent. Par contre au niveau des fichiers de l'Etat (« qui rentrent dans le cadre de la mission de service public »...) cela s'est toujours plus ou moins fait sous le manteau pour arrondir quelques fins de mois... Prenons le fichier des cartes grises, de temps en temps, on pouvait s'étonner de recevoir des pubs d'agences de constructeurs automobiles qui vous avaient repéré comme ayant un véhicule un peu usagé... Ce n'était pas le fruit du hasard.

Le Parisien vient de révéler que finalement l'Etat peut vendre légalement ses fichiers de cartes grises depuis avril 2009. L'utilisateur n'a évidemment aucun pouvoir, de toute façon il n'en sera jamais informé. La loi autorise

l'Etat à vendre ces fichiers « à toute personne qui le souhaite à d'autres fins que celles de la mission de service public ». La loi prévoit « trois principaux usages » : rappels de véhicules pour raison de sécurité, utilisation statistique et utilisations des données à des fins d'enquêtes ou de prospections commerciales... Seule précaution : avant de vendre les données contenues dans le système d'immatriculation des véhicules, « l'administration doit s'assurer que les données transmises ne seront pas utilisées à des fins contraires à l'ordre public ». Pour ce faire, un article de la Loppsi 2 autorise l'Etat à mener des enquêtes administratives sur les demandeurs. Nous voilà rassurés !

## Action contre les écrans publicitaires espions de la RATP

Le 24 novembre plusieurs groupes de personnes sont descendus dans les couloirs du métro parisien pour dénoncer l'installation de nouveaux écrans publicitaires par la RATP et sa régie publicitaire Métrobus. Rappelons que ces écrans sont munis de caméras qui analysent en temps réel les personnes (sexe, âge, ...) qui regardent ou

jettent un œil sur ces panneaux dans le but de mieux cibler les publicités diffusées. Un tiers de ces panneaux « Numériflash » actuellement en fonctionnement a été atteint par des bombes de peinture aérosol, autocollants et autres marqueurs. Dossier de presse disponible sur le site : <http://www.danger-ecranpub.tk>

## Des mobilisations à généraliser contre la LOPPSI 2

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure est un projet de loi en voie de finition (qui devrait intervenir courant janvier au Sénat) qui concerne la gestion de la police et de la gendarmerie pour la période 2009-2013. Autant dire que ce projet LOPPSI 2 (en référence à la LOPSI de 2002, un P ayant été ajouté pour signaler la Performance de la sécurité !) a du retard, retard qui s'explique par des vagues successives de surenchères des élus de droite de la République qui devrait

aboutir à une loi sécuritaire la plus achevée à ce jour. Etant donné que cette loi est encore un projet susceptible d'évolution quant à son contenu sécuritaire, nous y reviendrons sous cette rubrique le mois prochain. Néanmoins, nous tenons à souligner le nombre important de mobilisations que suscite ce projet dans de nombreuses villes. Il doit y avoir une journée nationale de manifestations en janvier au moment de sa lecture au Sénat. Alors ? On y va !



## A TOURS, LES JUGES REFUSERAIENT-ILS DE JUGER LA XENOPHOBIE, LE RACISME D'ETAT ?

*Fin janvier 2010, une directrice d'une école maternelle de Tours se plaint auprès de plusieurs personnes que des fonctionnaires de la préfecture d'Indre-et-Loire seraient très insistants à son égard. Ils voudraient des renseignements à propos d'enfants inscrits dans son école et d'origine étrangère, à travers le fichier Base élèves.*

Quelques recherches montrent que d'autres préfectures, comme celles d'Ille-et-Vilaine et de Guyane, sollicitent ce fichier de l'Education nationale à des fins policières : organiser la chasse aux familles sans papiers. En clair, certains fonctionnaires préfectoraux transformeraient des enfants en appât pour arrêter et expulser des familles sans papiers.

Le 12 février, Soif d'utopies et RESF 37 publient un communiqué de presse intitulé « Les baleiniers » (1), pour faire part de leurs soupçons quant à ces dérives de la part de l'administration et dire qu'elles rappellent des pratiques employées par la police sous le régime de Vichy. Une conférence de presse fut organisée le 18 février dans les locaux de Chrétiens migrants. A deux reprises, les flics intervinrent auprès du président de cette association pour lui demander d'annuler cette conférence car « le préfet n'est pas content ». Malgré tout, elle s'est tenue.

La préfecture d'Indre-et-Loire publiait, le 16 février, un communiqué en réponse à celui de Soif d'utopies et de RESF 37. Elle « s'insurge contre les propos inexacts et mensongers... Les pratiques de "chasse à l'homme" (...) sont totalement fausses ! La préfecture n'a jamais interrogé les directeurs d'établissements scolaires pour connaître la situation de leurs parents ressortissants étrangers. Cette consultation serait en tout état de cause inutile, puisque le fichier national des étrangers AGDREF (Application de gestion de dossiers des ressortissants étrangers en France) auquel la préfecture a accès fournit tous les renseignements utiles à la connaissance du dossier de l'étranger. » Ainsi, la préfecture affirme qu'elle connaît tous les « clandestins » vivant dans le département et donc leur nombre. C'est un fait unique en France ! Même le ministère ne peut donner de chiffre exact. Il publie seulement des estimations (environ entre 200 000 et 400 000

« clandestins » survivraient actuellement en France). Il est manifeste que le préfet est très embarrassé par cette affaire et qu'il fait dire à ses services des absurdités.

Fin avril, le ministre de l'Intérieur portait plainte contre X pour « diffamation publique d'administrations publiques ». Visiblement, les trois préfectures citées ci-dessus s'étaient plaintes auprès de Hortefeux. Après une enquête policière, quatre militants furent convoqués devant le tribunal correctionnel de Tours le 16 septembre : deux du collectif Soif d'utopies et deux de RESF 37. A la demande de la présidente du tribunal, le procès fut reporté au 3 décembre. Elle estimait, compte tenu de l'importance de l'affaire et du nombre de témoins cités, qu'il fallait une journée d'audience.

Au niveau des quatre prévenus, deux stratégies se mirent en place face à ce procès politique. Les deux militants de RESF 37 invoquèrent des vices de procédure par rapport aux assignations du procureur, mais souhaitaient aussi être jugés sur le fond ; ceux de Soif d'utopies laissaient de côté les questions de procédure pour n'être jugés que sur le fond, ne voulant pas que le tribunal puisse se défausser derrière des nullités de procédure. Le but est, à travers la relaxe sur le fond, que ce procès puisse servir de jurisprudence, si d'autres personnes sont poursuivies parce qu'elles émettent publiquement des soupçons sur d'éventuelles dérives ou exactions de la part de l'administration, de la police ou de la gendarmerie, ou qu'elles font des comparaisons historiques avec le régime de Vichy. A l'époque, la position du ministère de l'Intérieur est d'inciter les préfets à porter plainte systématiquement lorsque des comparaisons de ce type sont faites. Or, être relaxé seulement sur des questions de forme (de procédure) ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

Aborder ce procès politique sur le fond revient à poser trois questions :

« \* Est-ce que des individus, des structures peuvent faire part publiquement de leurs soupçons par rapport à d'éventuelles dérives ou exactions de la part de l'administration ou de la police ? Par exemple, Le Monde publie un article révélant que la gendarmerie élabore des fichiers par rapport aux Roms. Les responsables de ce quotidien doivent-ils être poursuivis ? Lorsque des médias informent de l'existence de la circulaire du 5 août 2010 (ordonnant aux préfets d'organiser la chasse aux Roms), leurs directeurs de publication doivent-ils être poursuivis ?

« \* Est-ce que des individus ont le droit de faire des comparaisons historiques ? Précisons d'abord qu'une comparaison n'est pas un amalgame. Il est hors de question de dire que Sarkozy c'est Pétain, ou que derrière le masque de Le Pen se cache Hitler, etc. Comparer, c'est prendre en compte l'expérience historique que nous apporte en l'occurrence la période de Vichy, afin d'interroger notre passé pour agir sur le présent et de tenter d'envisager différents avenir. Transformer des enfants en appât afin d'arrêter des familles sans papiers et tenter de les expulser du territoire rappelle des pratiques utilisées par le régime de la collaboration. Faire ces comparaisons et alerter est plus que nécessaire. Que le ministre ne soit pas d'accord avec ce type de comparaisons, c'est son opinion. Mais peut-il tenter d'en censurer d'autres, différentes de la sienne ?

« \* Comment se fait-il que les quatre prévenus soient poursuivis, comme bon nombre d'autres personnes ayant fait des comparaisons historiques de même nature, alors que des responsables politiques les ayant faites aussi ne le sont pas ? Nous avons un début de réponse. Récemment,

1 Ces chasseurs de mammifères marins s'en prenaient parfois aux baleineaux en étant sûrs qu'au moins leurs mères essaieraient de les défendre et ils pourraient ainsi les tuer.)

Jean-Luc Mélenchon a déclaré que des policiers pouvaient être impliqués dans certains actes violents lors de manifestations. Le ministre de l'Intérieur n'a pas souhaité porter plainte contre lui, comme le lui demandaient plusieurs syndicats de policiers. Il craignait que cela « serve de caisse de résonance » à ce ténor politique. Ainsi donc, si l'on est connu médiatiquement on peut échapper aux foudres du ministre ; par contre les manants sont traînés devant les tribunaux. Quel courage, monsieur le Ministre !

« Si le tribunal correctionnel de Tours relaxe sur le fond les quatre prévenus, il affirmera clairement qu'il n'a pas à prendre position sur ces différentes questions. Cela relève de débats de société. La Justice n'a pas à intervenir dans ceux-ci. Par contre, s'ils sont condamnés, cela signifiera qu'elle conforte la volonté de l'Etat d'imposer le silence sur des dérives de l'administration, de la police et de la gendarmerie, qu'elle entérine la censure d'Etat, qu'elle avalise un traitement inégal de la part de l'Etat selon qu'on est notable ou manant.

« Relaxer les quatre prévenus signifiera aussi que les juges du siège ne sont pas totalement sous la coupe du parquet. Rien ne les oblige à aller dans le sens de la décision politique du procureur : déférer les quatre prévenus devant le tribunal correctionnel en raison de la plainte du ministre de l'Intérieur. Ce magistrat est soumis hiérarchiquement au ministère de la Justice. Si les juges les condamnent, ils montreront que la Justice est bien sous l'autorité du gouvernement. Cela renforcera le sentiment que nous sommes confrontés à une justice de classes ! » (cf. « A Tours, la justice se défile, Hortefeux assume ta plainte ! » communiqué des deux prévenus de Soif d'utopies du 4/12/2010).

Le 3 décembre devait se dérouler le procès. A la surprise générale, après que l'avocate des militants de RESF 37 a exposé trois nullités de procédure (2), la présidente décide de dissocier physiquement la forme du fond : le 6 janvier, un délibéré sera rendu pour dire si les nullités de procédure sont retenues ou pas. Si c'est le cas, les quatre prévenus seront relaxés sans qu'il y ait eu de procès sur le fond. Il est prévu une audience le 17 février pour juger sur le fond si ces nullités ne sont pas retenues. Selon

plusieurs avocats, en matière de droit de presse (les poursuites sont faites dans le cadre de la loi sur la presse de 1881), c'est quasiment une première qu'un tribunal dissocie physiquement la forme du fond.

L'audience s'est terminée dans un tollé, sur le thème « les juges sont là pour juger; c'est un déni de justice ». Les juges suivis du procureur quittent piteusement la salle d'audience. Les flics présents semblent tout aussi surpris et nous laissent occuper la salle où les discussions s'engagent. Celle-ci fut transformée en salle de presse avec stylos, caméras et micros. Le sentiment général était que les juges ne veulent pas juger, et qu'il y a tout lieu de penser que le 6 janvier les prévenus seront relaxés sans qu'il y ait eu de jugement sur le fond.

Si c'est le cas, cela ne sera pas un échec mais un coup d'épée dans l'eau, puisque les questions posées au tribunal n'auront pas eu de réponses. Au contraire, si nous sommes relaxés sur le fond, il sera alors difficile pour le ministre de l'Intérieur, les préfets ou même les flics de poursuivre des gens lorsqu'ils auront fait part de soupçons, fait des comparaisons historiques avec le régime de Pétain (3). Or, le ministère doit donner des gages aux fonctionnaires d'autorité que sont les préfets, les policiers et les gendarmes. Des tensions se manifestent au sein de ces différents corps. Par exemple, lorsque le préfet de l'Isère a été remplacé par un flic après les incidents de Grenoble, cette corporation a exprimé son mécontentement. Il en va de même par rapport aux flics qui commencent à manifester leur ras-le-bol par rapport à la réduction des effectifs, à leurs conditions de travail dues à la politique du chiffre, etc.

En outre, la politique sécuritaire montre une volonté de l'Etat de faire de plus en plus appel au pouvoir administratif au détriment du juridique (4). Pour ce faire, il doit s'assurer du consentement de ses fonctionnaires, même lorsqu'il leur est demandé d'agir dans l'illégalité. Ainsi, lorsque l'Etat ordonna aux préfets d'organiser la chasse aux Roms cet été à travers la circulaire du 5 août, aucun préfet, policier ou gendarme ne s'est publiquement opposé à cette directive illégale (elle a failli faire condamner l'Etat français pour discrimination par la Cour européenne). Les évacuations et destructions des véhicules ont bien

eu lieu sans que personne ne rechigne ! Il en va de même à propos de l'accueil des demandeurs d'asile. Le Conseil d'Etat a rédigé trois arrêts ordonnant aux préfets d'assurer leur hébergement, ainsi que de donner les moyens pour qu'ils puissent se nourrir et se vêtir. Force est de constater que les préfets n'ont que faire de ces obligations (5). Dernièrement, Hortefeux a apporté son soutien aux flics condamnés à des peines de prison ferme par le tribunal de Bobigny. Ils avaient rédigé de faux procès-verbaux pouvant conduire la personne impliquée à être condamnée à la prison à perpétuité. Et pour peu qu'elle ait obtenu la nationalité française depuis moins de dix ans, elle aurait pu être dénaturalisée si la loi Besson était en vigueur ! Cette prise de position du ministre montre, d'une part, qu'il apporte des gages aux flics quelle que soit la gravité des faits commis ; d'autre part, qu'il ne cache plus que la justice doit être à la botte du pouvoir exécutif. Que toute décision judiciaire allant dans un sens contraire doit être dénoncée au moins par son ministère.

« Fondamentalement, si l'on ne veut plus que ce genre de procès ait lieu, si l'on ne veut plus voir des militants, des personnes traînés devant des tribunaux parce qu'ils dénoncent des exactions de la police, de la gendarmerie ou de l'administration (qui ne sont pas des bavures, mais sont inhérentes à la xénophobie d'Etat, voire au racisme de celui-ci), cela passe avant tout par la régularisation de tous les sans-papiers, l'ouverture des frontières, la liberté de circulation et d'installation, la fermeture et la disparition des camps de rétention. Sinon, l'Etat continuera d'organiser la chasse aux sans-papiers, générant les drames humains que nous connaissons tous les jours, les dérives policières et administratives. La xénophobie ou le racisme d'Etat conduisent à la dénaturalisation de certaines personnes de nationalité française. Le régime de Vichy [mais aussi le passage de la IIIe République au régime de Pétain] est de ce point de vue riche d'enseignements. Aussi, il y aura toujours des militants, des personnes pour dénoncer les actions de l'Etat dans le cadre de cette politique » (cf. « A Tours, la justice se défile, Hortefeux assume ta plainte ! », communiqué des deux prévenus de Soif d'utopies du 4/12/2010).

J.-C. de SOIF D'UTOPIES

2. Cela explique, sans doute en partie, pourquoi ce n'est pas le préfet concerné qui ait porté plainte mais le ministre de l'intérieur. Il aurait été surprenant qu'il porte plainte pour diffamation alors qu'il venait d'être condamné 14 fois pour non respect de ses obligations en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

3. Depuis cet été, on peut espérer qu'il n'y aura plus de poursuites contre des personnes ayant fait des comparaisons avec le régime de Vichy. A la suite du discours de Sarkozy à Grenoble le 30 juillet et de la chasse aux Roms, bon nombre de ténors politiques de droite et de gauche et de journalistes ont fait ces comparaisons sans être poursuivis. Mais la mémoire peut vite s'effacer et l'on peut craindre, malgré tout, que les tribunaux soient de nouveau sollicités pour condamner, pour entériner la censure d'Etat.

4. Le projet de loi Lopsi 2 est très éclairant de ce point de vue. Par exemple, il prévoit que, sur décision du préfet, des squats pourront être évacués en quarante-huit heures. Actuellement, il faut une décision du juge pour que l'évacuation soit faite. De même, au niveau de l'habitat alternatif (camion, cabane, yourte...), ce sera toujours le préfet qui pourra procéder directement à l'évacuation et à la destruction.

5. Cela explique, sans doute en partie, pourquoi ce n'est pas le préfet concerné qui a porté plainte mais le ministre de l'Intérieur. Il aurait été surprenant qu'il porte plainte pour diffamation alors qu'il venait d'être condamné 14 fois pour non-respect de ses obligations en matière d'accueil des demandeurs d'asile.

Dans le numéro 205 de Courant Alternatif, nous avons publié un article « Regard sur le mouvement social 2010 » qui a suscité deux commentaires sur le site ocl.free.fr que nous publions ici.

Il n'est pas facile dans le cadre d'un texte court de développer et s'attacher à aller au fond des choses. Je partage plutôt cette analyse. Mais je trouve que la phrase "Tout d'abord, les syndiqués de Solidaires, de la CGT et de la FSU qui y participaient ont semblé peu soucieux de gérer la contradiction de leur participation à ces AG interpro alors que ces structures, leurs mots d'ordre et leurs actions, étaient fortement rejetées, et même dénoncées, au sein de l'Intersyndicale où siégeaient leurs syndicats respectifs."

En l'état, est insuffisante et tient peu compte d'une réalité. Tout d'abord dans la plupart des cas ce sont des syndiqués, des syndicats, des équipes syndicales qui ont pris l'initiative de la création des grosses AG interpro qu'il y a eu. Et justement c'est quand même révélateur d'une certaine défiance vis à vis des directions syndicales, directions syndicales qui dans les discours de beaucoup étaient plus que critiquées. Ce sont des syndicats et équipes syndicales qui ont permis qu'il puisse

avoir reconductibilité dans certains secteurs. Et comment imaginer se passer totalement de l'outil syndical, même minoritaire, aujourd'hui ? Par exemple à Tours, il n'y aurait rien eu sans Solidaires 37, qui a pris l'initiative. Et ce qui a fait aussi sa force c'est la présence de sections CGT et d'éléments de la CGT. Et il n'y avait pas de relation avec l'intersyndicale départementale parce que Solidaires en était sorti (et il est important à mes yeux de dire aussi que Solidaires 37 s'est prononcé pour une sortie de l'intersyndicale nationale). De ce côté là aussi on peut dire que les éléments CGT se sont positionnés, et d'ailleurs ont été emmerdés par leur direction départementale. Et je prends cet exemple que je connais bien évidemment pour dire qu'il y a des éléments importants qui sont partagés, et cela repose sur le fait qu'il y a peu à attendre des directions syndicales, et qu'il faut construire des espaces qui vont même au delà de l'unité syndicale à la base, et qui réunissent syndiqué-es et non syndi-

qué-es, chômeurs-euses et précaires, des lycéens jusqu'au retraité-es, et qu'il faut commencer à construire la charpente d'un outil hexagonal, en réseau pour le moment, qui pourrait être activé la prochaine fois en coordination. Il y a bien un enjeu là, et je n'opposerais donc pas syndiqués et non syndiqués sur ce terrain parce que je pense que l'outil syndical reste indispensable mais pas suffisant, et que nombre de syndiqués s'en rendent bien compte à travers ce type d'expérience. Et évidemment les pistes qui sont actuellement explorées apportent une dimension nouvelle dans le paysage de l'organisation collective en apportant une autre forme, qui ne s'oppose pas forcément aux formes existantes, et notamment syndicale ou politique, mais apportent une dimension unifiante, globalisante et porteuse de sens, qui participent de combler comme un grand vide.

Pierre (Tours)

Je suis globalement d'accord avec cette analyse du mouvement, avec deux bémoles tout de même.

Le premier est le même que Pierre. A Nantes, l'AG interpro a eu un peu de poids précisément car elle a été initiée par plusieurs secteurs en grève, avec leurs équipes syndicales. Sur ma propre boîte la grève était même organisée par un "comité de grève", outil qui permettait que l'ensemble des grévistes se dote d'une "direction" issue d'eux-même, les syndicats CGT et FO de la boîte ont volontairement cédé la direction de la lutte pour que celle-ci soit menée par les grévistes eux-même, tous à égalité. Que signifie que les syndiqués des AG étaient « peu sou-

cieux de gérer la contradiction de leur participation à ces AG interpro » ? Le simple fait d'avoir impulsé ces AG, d'y être présents et de leur donner du sens, n'est-ce pas déjà assumer cette contradiction ? A Nantes en tout cas, nous avons une volonté partagée de ne pas nous perdre dans des débats stériles sur le rôle des instances syndicales. Tous les présents étaient justement là car ils n'avaient pas d'espace autre pour tenter de contrôler leur propre lutte. Et franchement les invectives sur les instances syndicales n'ont vraiment aucun intérêt dans ce genre d'assemblée : c'est stérile, ça attise les divisions, et s'organiser concrètement à la base de manière inter-sectorielle vaut

bien mille discours sur le rôle des directions syndicales.

Le second bémoles, c'est sur l'affirmation « Ainsi, l'appel à la grève générale, ou même à la grève reconductible, lancé par les syndicats minoritaires ou/et les AG Interpro, est-il resté incantatoire. » Ici, il faudrait pour le moins expliciter et dire quels syndicats ou quelles AG, car cette phrase laisse à penser que tous l'ont fait, ce qui n'est pas la réalité. De ce que je connais, à l'AG de Nantes, et aux deux rencontres nationales des AG interpro, il n'y a jamais eu d'appel à la grève générale ou reconductible.

Manu (Nantes)

N attendez pas d'être embarqués pour vous abonner à Courant Alternatif

